

PROCES-VERBAL
du 1^{er} juillet 2008

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
1.01 – DEVELOPPEMENT DE NOTRE POLITIQUE CULTURELLE - Personnel municipal – Tableau des effectifs – Création de deux postes à temps non complet..	6
PRESENTATION M. LE MAIRE	12
Débat	15
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne ».....</i>	22
<i>Contre : « Roncq avec vous ».....</i>	22
1.02 – AMENAGEMENT DU COMMISSARIAT – Participation financière de la commune de Linselles - Acceptation.....	22
PRESENTATION M. DESMET.....	22
Débat	23
<i>Unanimité.....</i>	28
1.03 – EGLISE SAINT-PIAT – Travaux de requalification – 1^{ère} phase – Avenant n° 2 au marché de travaux – Lot n° 3	28
PRESENTATION M. DESMET.....	29
Débat	30
<i>Unanimité.....</i>	31
1.04 – AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI-BARBUSSE – Effacement des réseaux Rénovation du réseau d'éclairage public – Réalisation d'un parking – Avenant n° 1 au marché de travaux – Lot n° 1.....	31
PRESENTATION M. DESMET.....	31
Débat	32
<i>Unanimité.....</i>	37
1.05 - SUBVENTION AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	
Année 2008 – Solde	37
PRESENTATION M. BOSSUT.....	38
Débat	38
<i>Unanimité.....</i>	39
1.06 – DESAFFECTATION DES LOCAUX A USAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE	
JEAN-JAURES – Dénomination de l'école primaire du Blanc-Four « Jean-Jaurès »	40
PRESENTATION M. VARLET.....	40
Débat	41
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne ».....</i>	45
<i>Abstentions : « Roncq avec vous ».....</i>	45

1.07 – RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES – Egal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation – Conventionnement avec LMCU – Avenant n° 1	45
PRESENTATION M. DA SILVA	46
Débat	46
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	47
<i>Contre : « Roncq avec vous »</i>	47
1.08 – ZAC DU PETIT MENIN « PROMENADE DE FLANDRE » - Bilan de concertation et approbation du dossier ZAC – Orientations du PADD – Engagement enquête publique	47
PRESENTATION M. PETILLON	49
Débat	54
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	64
<i>Abstentions : « Roncq avec vous »</i>	64

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous.

Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus,

Bonsoir aux représentants de la presse,

Bonsoir au public.

Nous allons démarrer notre dernière séance de conseil municipal de la saison avant les vacances d'été, par notre traditionnelle éphéméride.

- 27 mai

C'était la Fête des voisins et c'est pourquoi nous étions exceptionnellement arrivés en retard à notre précédente séance de conseil. C'est une fête formidable qui montre combien Roncq sait cultiver son art de vivre, sa convivialité ; c'est une fête spontanée, simplement relayée par la municipalité par des prêts de tables et de chaises. On reste dans la spontanéité populaire. Avec beaucoup de bonheur, de nombreux élus ont fait le « tour des popotes ».

- 30 mai

Nous honorions M. DEBEL, Directeur de l'école Louis-Pergaud, qui a reçu les Palmes académiques.

- 31 mai

La Soirée des Présidents a été très réussie, sur le thème (très réussi également) de « Bienvenue chez les Ch'tis » en présence d'une bande de carnivalesques ; 400 personnes ont pu y assister et apprécier la carbonade flamande servie ce soir-là.

- 1^{er} juin

Ce fut la réception officielle, aux Anciennes Ecuries, de « Miss Vallée de la Lys » et de ses dauphines.

- Du 29 mai au 5 juin

Les Olympiades scolaires ont réuni 140 écoliers des cours préparatoires des écoles tant publiques que privées, à Stélandre et à Jules-Gilles.

- 5 juin

Toujours dans le cadre de la formation au défibrillateur qui, je le répète, est un acte extrêmement facile : il suffit de s'emparer du petit appareil, de lire la notice et d'entendre les consignes données. Cette démarche peut sauver des vies et je rappelle qu'elle est le fait du Sénateur Alex TURCK qui a permis le développement, dans le département du Nord et au-delà

désormais, à travers un réseau d'entreprises, dont Auchan, qui participent à ce déploiement de défibrillateurs entièrement automatiques.

- 7 juin

Nous présentions aux parents les projets pédagogiques des centres de vacances pour bien rappeler l'inscription de nos centres de loisirs dans une démarche intelligente ; il ne s'agit pas simplement d'occuper des enfants pendant les vacances, mais de leur apporter un plus tout à fait net, à travers des projets réfléchis et partagés par l'équipe municipale et par l'affectataire du service (la FLASEN).

- 9 juin

Cérémonie émouvante de la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 : tous les enfants qui quittent l'école pour entrer au collège reçoivent de la Ville un dictionnaire. C'est un geste symbolique mais très fort qui clôture le cycle primaire et, par voie de conséquence, la responsabilité et les obligations municipales en matière scolaire. La remise d'un dictionnaire permet aussi de rappeler combien est importante la structuration du vocabulaire, d'insister sur l'importance de travailler la langue française parce qu'elle reste une des clés de la communication et de la réussite, tant dans la société qu'est la nôtre que dans l'entreprise, mais aussi pour son rayonnement dans le monde.

- 10 juin

A la piscine et dans le parc de l'Hôtel de ville, se déroulait le Triathlon scolaire : 50 m de natation, 1,2 km de course en VTT, 500 m de course à pied, pour les enfants de CM2.

- 11 juin

Les élèves de CE2 ont été conviés à une très belle manifestation : le « camion des mots » que l'écrivain Alexandre JARDIN avait lancé en son temps, toujours dans son principe de lutter contre l'illettrisme et favoriser l'orthographe et les mots, de manière ludique. C'est une très belle initiative pour promouvoir la langue française, encore une fois ici !

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'Arts plastiques de la Commune, nous assistions en partenariat toujours avec l'école (voyez que les choses se passent bien avec le monde scolaire) au vernissage de l'exposition « Carnet de voyages » organisée par l'Inspection académique et réunissant un certain nombre de villes, avec de très belles productions.

- 14 juin

La très belle exposition d'un photographe, Laurent DEQUICK, intitulée « Impulsions ondulatoires et variations cubistes ». Là encore, une belle expression artistique, une œuvre de créations tout à fait intéressantes et nous allons poursuivre ce cycle d'expositions en art visuel.

Le même soir, en l'église Saint-Piat, était donné le concert de l'Ensemble vocal dirigé pour la dernière fois par notre collègue, Chantal VANOVERMEIR. Ce fut un très beau concert dont on a pu la féliciter. Je lui ai remis la Médaille de la ville à cette occasion pour les 24 années qu'elle a passées à la tête de cet ensemble.

- 15 juin

Dès le lendemain, nous étions au « Sport santé nature » en balade, à la découverte des saveurs du terroir roncquois.

- 19 juin

Nous remettons des prix de l'OMS : 260 sportifs ont décroché de très beaux palmarès et ont été récompensés par Marcello FRONCKOWIAK, entraîneur des pros A du Tourcoing Lille Métropole.

- 21 juin

Une très belle Fête de la musique sur le parvis de la salle Catry.

- 26 juin

Remise des diplômes aux élèves de l'Ecole municipale de musique. Encore une fois, une belle génération d'élèves, pleins d'enthousiasme et de talent. C'est la pépinière des futurs talents d'art musical.

Au cours de la séance, nous aurons à évoquer une délibération concernant la musique dans la commune. Nous avons là un terreau !

Toujours ce même jour, ce fut la cérémonie de départ en retraite de quatre enseignantes : Marie-Françoise DENDIEVEL, Sylvaine FROGNIER, Nadine FROZIN, Véronique RIBEROLE, qui ont été honorées comme il se doit dans ces mêmes Ecuries.

- 28 juin

Nous avons procédé à l'inauguration des nouveaux locaux de l'école Saint-François, rue de la Latte.

Le soir, nous avons pu assister au concert du centenaire de la Jeanne d'Arc, avec la participation de la Batterie fanfare de la musique région Terre Ile de France.

- 29 juin

Le lendemain, nous étions au Bois-Leurent pour les épreuves du Concours national de musique : quelque 1300 musiciens, issus de 25 formations venues du Nord / Pas-de-Calais, de la Somme, ont convergé vers le Bois-Leurent. Ce fut un moment très fort en musique mais également en émotion ; assister à un rassemblement aussi fourni, aussi nourri de musiciens de fanfares et d'orchestres du Nord / Pas-de-Calais et au-delà est toujours un moment d'émotion partagée.

Ce qui montre bien que l'art de vivre, la convivialité exprimée en musique, en littérature ou dans n'importe quelle forme d'expression humaine est toujours quelque chose qu'il faut valoriser.

- Enfin les travaux de requalification du blockhaus se poursuivent et seront achevés ce week-end par la fresque, que vous pouvez voir à l'écran : Bienvenue à Roncq. Cet équipement devient un objet détourné d'une manière très sympathique avec une image de nature pacifiée, qui est l'œuvre d'un certain Mohamed de l'association ATOM.

Nous allons passer maintenant à l'appel nominatif auquel M. LAMBLIN va procéder d'une voix tonitruante.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 1^{ER} JUILLET 2008: 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE André VARLET – Chantal VANOVERMEIR– Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL – Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS – Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Claudie RIUS – Sylvain LAMBLIN – Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Dany DELBECQUE, procuration Jean-Jacques FERON

<p><i>1.01 - DEVELOPPEMENT DE NOTRE POLITIQUE CULTURELLE - Personnel municipal - Tableau des effectifs - Création de deux postes à temps non complet</i></p>

*Ce qui vous est proposé ce soir est une première traduction d'actions politiques, intéressant le développement et le rayonnement culturel de Roncq, ceux-ci entendus au sens large et que l'on peut interpréter comme une consolidation et une affirmation de notre **ART DE VIVRE**.*

Il ne saurait être ici question de toute idée de sauvegarde ou de protection, mais tout au contraire d'une multiplication de déclinaisons visant à nous adapter en permanence au temps présent, à la modernité, à nos modes de vie contemporaine, aux usages de toutes les générations (du plus jeune au plus âgé), aux singularités de nos quartiers... en s'inscrivant résolument dans une aire métropolitaine, dans une eurorégion, sur un continent et dans un monde en perpétuel mouvement.

Cette politique qui se met en place progressivement, s'inscrit résolument dans l'ouverture, dans l'inventivité, dans les métissages... de toutes sortes d'expression artistique, qu'elle soit musicale, picturale, sculpturale, corporelle... et culinaire. Permettre à chacune et chacun d'entre nous, quels que soient son parcours personnel, ses sensibilités, ses rencontres, ses centres d'intérêt, ses talents... de découvrir, de grandir, de s'ouvrir à l'autre... en s'affranchissant de tout tabou relativement à ce qui touche à l'inconnu.

Une des clefs d'entrée de cette nouvelle approche culturelle se traduit par des moments de rencontre, de convivialité, de rassemblement, autour d'un repas ou non, où l'art musical, théâtral... s'invite par ponctuations, par petites touches... comme pour éveiller ou réveiller chez chacun de nous, nos goûts, nos envies... et en même temps pour démythifier le culturel.

Notre démarche s'inscrit dans une variété d'actions, en faisant de Roncq un terreau de l'imagination, de la spontanéité, de l'initiative, de la créativité... pouvant faire éclore des rendez-vous ponctuels ou réguliers, des synergies multi-culturelles, pour obtenir une transversalité et même une complicité des acteurs qu'ils soient municipaux, associatifs, économiques, particuliers, bénévoles...

Relativement à ces derniers, nous serons appelés à solliciter toutes celles et tous ceux qui ont un ou plusieurs talents, de manière à ce qu'ils puissent l'exposer, l'exprimer dans le collectif... en s'associant à nos actions et en livrant une parcelle de leur « jardin secret ».

Nos actions intéressent tous les publics, du plus jeune au plus âgé. Les lieux de référence tels que la bibliothèque, l'école de musique, nos crèches et halte-garderie, les écoles... sont appelés à s'ouvrir, à devenir des lieux pluriels de mixité, d'éveil, de sensibilisation à des activités diverses constituant les sédiments de notre Art de Vivre. Divers bâtiments municipaux seront revisités, repensés dans cet esprit de pluridisciplinarité, de manière à ce qu'ils constituent une « plateforme » modulable, adaptable à des échanges intergénérationnels, à des actions singulières, à une mise en réseau métropolitaine...

C'est donc bien une démarche novatrice d'essaimages que nous mettons en œuvre, bien entendu en tenant le plus grand compte de notre capitalisation de savoir-faire qui constitue notre socle d'Art de Vivre, en revisitant nos usagers mais aussi en requestionnant les publics potentiels. La tâche est lourde, ambitieuse mais aussi très enthousiasmante.

Une des premières traductions de cet Art de Vivre intéresse l'art musical dans la ville, dans la vie. Faire en sorte que la musique soit la plus présente possible dans les lieux les plus variés (bâtis ou non bâtis), publics ou privés, de sorte qu'un maximum de nos concitoyens, quel que soit son âge, soit « touché » par le son, l'harmonie des notes et ce, au travers des instruments les plus classiques au plus modernes. Faire entrer ou entendre la musique dès que cela est possible, chaque fois que le « prétexte » s'y prête, de sorte à ce qu'elle devienne la résonance à une appétence collective.

Dans le même esprit, seront mis en œuvre dès la rentrée de septembre/octobre prochains, des actions relativement aux Arts visuels et à l'apprentissage de l'anglais. Celles-ci intéresseront prioritairement nos écoles publiques et privées mais pourront également trouver des traductions plus ponctuelles au travers d'ateliers.

Nous inscrivons donc bien notre démarche de consolidation de notre Art de Vivre, dans tous lieux susceptibles d'accueillir la « petite enfance », l'écolier, l'adolescent, l'adulte, le salarié, la maman, le bénévole, le retraité, le groupe de passionnés... avec une réelle volonté de métissage, d'essaimage, de maillage en osant bousculer nos organisations, nos méthodes de travail, en permettant l'expression de tout talent entendu au sens large.

*Dans cet objectif, nous vous proposons de consolider notre structure municipale, en acceptant de créer, dans un premier temps, **deux emplois à temps non complet**, à raison de 7 heures hebdomadaires (par référence à 16 heures/semaine) pour chacun de ceux-ci et définis comme suit :*

- Directeur de l'école de Musique
- Directeur Artistique

Selon que ces emplois occupés soit par des personnels permanents (titulaires ou contractuels) soit par des agents publics déjà en fonction (à temps complet ou à temps non complet) au titre « d'activités accessoires », les conditions de rémunération relèveront, dans la première hypothèse, du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique et dans la seconde hypothèse, sur la base de l'indice de référence de « l'emploi principal » dans la limite du dernier échelon, du dernier grade de professeur d'enseignement artistique (indice brut 966 et majoré 783).

Pour ce qui est du Directeur de l'école de musique, les fonctions correspondantes ont trait à l'organisation, à la programmation et à la coordination de l'apprentissage musical et de la formation musicale, pour tous les âges et pour divers niveaux d'exigence. Celui-ci aura mission, avec le Directeur adjoint spécialement chargé des études, de diversifier les approches musicales, des méthodologies correspondantes, de manière à ce que tous les talents, toutes les sensibilisations puissent s'exprimer.

Quant au Directeur Artistique, sa mission sera complémentaire à celle du Directeur de l'école de musique, dès l'instant où il aura en charge « l'événementiel » et le « rayonnement » de la ville au travers de la programmation des rendez-vous musicaux et artistiques, en lien avec le calendrier communautaire. Son rôle sera aussi de tisser des liens avec le monde du spectacle en général, ses artistes et techniciens, pour muscler nos programmations et pourquoi pas pour en exporter les résultats.

La présente délibération n'est en aucun cas le point d'orgue de nos ambitions puisque dès la rentrée de septembre, nous serons appelés à consolider les moyens relativement à notre Art de Vivre, en mettant en œuvre des actions de longue durée relatives au développement des arts visuels à l'école d'abord puis dans différents ateliers. A ces arts visuels s'ajoutera également une action récurrente ayant trait à l'apprentissage de l'anglais dès le plus jeune âge de scolarisation.

EMPLOIS PERMANENTS

		Tableau des effectifs	
GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 15/04/2008	Nouvelles propositions
Filière administrative			
Emplois fonctionnels			
Directeur général des services (DGS)	1	1	
Directeur général adjoint des services (DGA)		3	
CATEGORIE A			
Cadre d'emplois des attachés	3	3	
Temps complet			
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des rédacteurs	9	9	
Temps complet			
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	39	43	
Temps complet		41	
Temps non complet de plus de 28 h/s	-	2	
Filière technique			
Emploi fonctionnel	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 15/04/2008	Nouvelles propositions
Directeur des services techniques		1	
CATEGORIE A			
Cadre d'emplois des ingénieurs	1	2	
Temps complet			
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs	6	3	
Temps complet	4	5	
Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux			
Temps complet			
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	8	17	
Temps complet			
Cadre d'emplois des adjoints techniques	109	101	

Temps complet		70	
Temps non complet de moins de 28 h/s		16	
Temps non complet de plus de 28 h/s		15	

Filière culturelle	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 15/04/2008	Nouvelles propositions
Emploi spécifique de Professeur Ecole de Musique Temps complet	-	1	
CATEGORIE A			
Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique	1	1	
Temps complet			
Temps non complet			+ 1 TNC
- Directeur de l'Ecole de Musique (7h/semaine)			+ 1 TNC
- Directeur Artistique (7h/semaine)			
Cadre d'emplois des bibliothécaires	1	1	
Temps complet			

CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique	9	8 :	
Temps complet		3	
Temps non complet		5	
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	1	0	
Temps complet			
Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation	1	0	
Temps complet			
Cadre d'emplois des assistants de conservation	1	1	
Temps complet			
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	1	1	
Temps complet			

Filière médico-sociale	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 15/04/2008	Nouvelles propositions

CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles Temps complet	9	9	
Filière sportive	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 15/04/2008	Nouvelles propositions
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des éducateurs APS Temps complet	8	8	
Filière animation	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 15/04/2008	Nouvelles propositions
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois animateurs Temps complet	1	2	
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des adjoints d'animation Temps complet	2	2	

EMPLOIS NON PERMANENTS

				Base de rémunération			Nouvelles propositions
Cadre d'emplois	Catégorie	Alinéa	Définition du poste	Echelon	Indice Brut	Nombre de Postes	
Adjoints techniques territoriaux	C	2 : Besoins occasionnels	Agents d'entretien et surveillantes de cantine à temps complet et à temps non complet	1 ^{er}	281	70	

Adjoints d'animation	C	2 : Besoins saisonniers et Occasionnel s	Directeurs de centre de loisirs	3	298	6	
Adjoints d'animation	C	2 : Besoins saisonniers et Occasionnel s	Animateurs de centres de loisirs	1 ^{er}	281	20	
Contractuel	A	5	Chargé de communication	Délibération du 10.12.02		1	

Non titulaire	A		Collaborateur de cabinet	Délibération du 10.12.02		1	
---------------	---	--	-----------------------------	-----------------------------	--	---	--

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 24 juin 2008.*

M. LE MAIRE –

Nous allons entrer dans l'ordre du jour par la première délibération qui concerne le recrutement de personnels liés au développement de la politique culturelle pour rappeler, consécutivement à l'éphéméride que vous avez pu découvrir, l'ambition que l'équipe municipale affiche dans la suite du programme municipal pour lequel elle a été élue en mars de cette année. Cette ambition peut se résumer sous le vocable « d'art de vivre ».

L'art de vivre, c'est un peu le pendant du développement durable culturel qui est au carrefour de plusieurs grands domaines de vécu humain : le social, la culture, l'environnement et l'humain, tout simplement et qui permet, à partir d'un principe tout simple (mettre les gens en relation les uns avec les autres) de profiter de ce rassemblement humain, de cette convivialité pour y développer un certain nombre de pratiques et d'expressions culturelles.

Il est important de s'y attarder parce que c'est un mouvement que nous avons pressenti et qui est dans l'air du temps : à la Communauté urbaine, nous mettons en place un programme « Art de vivre » alors que nous ne nous sommes absolument pas concertés. Voyez que l'on est dans une mouvance d'inspiration où l'on sent bien que les formes d'expression culturelle, qui sont un peu mythiques, sans doute un peu ardues pour la plupart de nos concitoyens, doivent revenir à des considérations, à un plan beaucoup plus pragmatique. L'art de vivre, c'est cela !

Dans la société actuelle, on n'ose plus employer certains mots parce qu'ils sont péjoratifs. C'est le logement social... cela fait peur parce que connoté.

Le mot culture, bien souvent, fait peur parce que beaucoup de personnes s'en sentent distanciées, se disent que ce n'est pas pour elles parce qu'elles n'en ont pas les clés de compréhension...

Combien hésitent devant une exposition au Palais des Beaux-Arts ou au Musée d'art moderne tout simplement parce qu'ils n'ont pas été initiés et qu'ils s'estiment ne pas être à la hauteur de l'événement alors qu'il s'agit simplement d'y prendre du plaisir !

Eh bien, cette notion de plaisir et de bonheur est totalement dans cette acceptation d'une certaine forme d'art de vivre... cet art de vivre étant décliné partout, dans tous les domaines, que ce soit dans celui de la nature, de la culture ou de l'économique... Catherine SUBTS développe à travers le FISAC son projet de relation à des acteurs économiques de proximité avec un programme municipal, une Chambre de commerce mobilisée autour de cette relation à l'utilisateur, de cette relation au client.

Finalement, en mobilisant tous les acteurs de terrain que sont les écoles, les outils culturels de base, les actions de politique municipale, au service de cet art il s'agit de rassembler tout simplement les gens autour d'un thème, d'un concept de valeur que l'on partage et que l'on fait partager de manière conviviale.

La meilleure expression en est, par exemple, la *lecture gourmande* où l'on vient prendre un repas et c'est l'occasion de développer une dominante culturelle. Voilà une forme d'expression qui permet de rapprocher des outils, des concepts culturels qui, parfois, peuvent être éloignés de l'utilisateur.

Dans cette dynamique que nous souhaitons insuffler, il faudra dans les prochains mois que nous revisitions l'ensemble de nos outils en nous posant des questions simples.

Je dérive quelque peu de cette délibération et je vous prie de m'en excuser, mais le sujet me passionne et les questions peuvent être :

- Quel type de bibliothèque pour les années 2008, 2018, 2020 ?

La bibliothèque de 2020 ne sera sans doute plus celle qu'elle est aujourd'hui ou qu'elle a été il y a 20 ans.

- Quel outil de formation musicale souhaitons-nous mettre en œuvre pour nos enfants aujourd'hui et dans les 20 années à venir ?

Nous sommes dans un contexte de société qui bouge, qui évolue très vite. Sans doute les outils de technologie nouvelle d'information et de communication viennent-ils nous bousculer ; nous sommes rattrapés par les jeunes qui sont en ligne, qui téléchargent des

dossiers pour préparer leurs devoirs, qui lisent des histoires ou des bandes dessinées en ligne... nous sommes également rattrapés par la presse qui développe de formidables sites Internet sur lesquels nous pouvons commander un article dont nous avons besoin.

Par rapport à cette révolution de l'approche culturelle, il faut mettre nos outils en adéquation avec le mouvement de la société tout en nous disant que l'outil ne doit pas servir à éloigner le citoyen de l'outil culturel ou de l'objet mais, au contraire, l'en rapprocher.

La situation peut paraître paradoxale mais, en tous les cas, c'est l'équation à laquelle nous allons nous atteler très rapidement : rapprocher la culture du citoyen à travers cette forme de convivialité qu'est l'art de vivre, adapter nos outils culturels et imprimer cette dynamique qui est lancée par les outils de technologie d'information et de la communication.

Pour ce faire, nous avons besoin de compléter notre dispositif d'agents territoriaux qui seront au service de cette politique municipale et je souhaite que, pour développer la musique qui est quand même une dominante (vous l'avez bien constaté ce week-end) de l'expression artistique, nous puissions mettre en place deux missions importantes :

- Celle du directeur de l'Ecole de musique : organiser, programmer, coordonner l'apprentissage musical et surtout revisiter nos approches.

Je pense notamment au solfège. L'approche a beaucoup évolué mais combien d'entre vous ont-ils sans doute hésité à aller plus avant à cause de cette fameuse barrière du solfège ?

Bien sûr, on ne pourra pas contourner les règles parce que la musique, ce sont des règles qu'il faut apprendre ; c'est du travail. Mais sans doute pourrons-nous aussi revisiter un certain nombre de méthodes et, peut-être, innover en la matière. Ce sera donc l'objectif du Directeur de l'Ecole de musique.

- En même temps, nous avons besoin de poursuivre cette dynamique artistique en musique de manière à pouvoir créer des événements maison, comme nous le faisons depuis quelques années. Mais sans doute plus qu'avant, nous rattacher à ce qui se passe au niveau de la métropole. N'allons pas inventer des choses que la métropole propose déjà ; nous pouvons aussi nous raccrocher, si tant est que la métropole nous tend la main... cela n'a pas été le cas en 2004 et nous le lui avons reproché en son temps. Je souhaite fortement que ces outils puissent se rapprocher des municipalités et que nous puissions également tendre la main à ces politiques culturelles développées à travers la métropole,

pour montrer que nous sommes une métropole importante et que nous savons vibrer à des événements importants.

Pour ce faire, je vous propose de recruter deux emplois à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires, par référence aux 16 h/semaine, à savoir le Directeur artistique de l'Ecole de musique.

Puisque vous avez sans nul doute lu le texte de la délibération, je ne vais pas reprendre les conditions statutaires qui sont un peu ardues mais claires.

Je le dis comme je le pense. Je regrette la non-communication qui a été faite dans la presse. La faute n'en revient pas à la presse qui fait son travail, mais à la personne supposée être embauchée. Je trouve un peu saumâtre que, ce soir, nous devions délibérer sur la création de ce poste alors que l'intéressé a déjà indiqué qu'il était quasiment embauché. C'est dommage et cette situation relève du couac et d'une difficulté d'interprétation de la partition... Que voulez-vous ? Parfois on est un peu jeune en la matière.

Je rappelle néanmoins –avec force– que notre Assemblée est souveraine ; c'est elle qui décide. Même si je ne suis pas à l'origine de ce fait, je regrette cet incident qui, en quelque sorte, vient « mettre la charrue avant les bœufs » si je puis me permettre l'expression.

Je ne sais pas où est la charrue ; je ne sais pas où sont les bœufs... Bref, c'est une expression qui tombe bien.

Je pense que vous avez eu le temps de lire les délibérations ; je suis prêt à répondre à l'ensemble de vos questions tant statutaires que d'orientations. Je vous laisse la parole, mes chers collègues.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord vous poser une question d'un point de vue général : nous vous avons adressé une question écrite et je souhaiterais savoir quand vous allez en parler. Je souhaite que ce ne soit pas en fin de conseil puisqu'il s'agit d'une question essentielle. Quand pensez-vous l'aborder ?

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, cette question essentielle que vous évoquez n'est pas à l'ordre du jour ; je ne l'aborderai donc pas aujourd'hui.

Par contre, je peux vous signaler, suite au message signé par M. BUCQUOYE dont vous avez été destinataire, que vous êtes invité à une réunion avec lui sur cette question.

M. TELLIER –

Il semblerait qu'il y ait une certaine confusion ; j'ai même été invité à une réunion de la majorité, samedi matin. Je pense qu'il y a un problème de communication qui va plus loin que ce que vous pensiez tout à l'heure.

M. LE MAIRE –

Pas du tout : vous êtes invité avec la majorité, Monsieur TELLIER. Il n'y a donc aucun problème de sémantique.

M. TELLIER –

Je vous invite à relire l'intitulé...

M. LE MAIRE –

Je vous en prie, revenons à notre délibération.

M. TELLIER –

Cette question a quand même l'air de vous gêner. Désolé mais vous parliez d'assemblée souveraine...

M. LE MAIRE –

De quelle question s'agit-il ?

M. TELLIER –

Vous la connaissez, à savoir la fixation des nouvelles règles concernant la cantine.

M. LE MAIRE –

J'insiste, Monsieur TELLIER. Ce n'est pas le sujet !

M. TELLIER –

Alors à quoi sert-on ?

M. LE MAIRE –

J'ai pour rôle de régler la police des débats et je vous dis que nous discutons ce soir de deux postes que nous créons et non pas d'un autre problème que vous soulevez. Celui-ci sera levé en son temps dans les instances qui sont faites pour cela.

Si vous voulez bien, Monsieur TELLIER, avec gentillesse et sérénité, je vous demande d'intervenir sur la question qui nous occupe.

M. TELLIER –

Pour clôturer mon propos, je dirai que c'est un déficit démocratique grave.

M. LE MAIRE –

Si c'est ainsi que vous le jugez, c'est dommage.

M. TELLIER –

C'est en effet tout à fait ainsi.

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons et je vous écoute sur la question relative à notre délibération.

M. TELLIER –

La transition est très claire : on a quand même l'impression, au travers de cette délibération, que vous êtes dans un autre monde que celui des gens qui vivent de manière quotidienne dans cette Ville.

Le texte que vous nous avez adressé est effectivement très beau.

Le problème étant, qu'à un moment donné, il faut sortir du virtuel pour rentrer dans le réel.

Or, à aucun moment la délibération, que vous nous proposez, ne décrit exactement le profil de poste. Nous y trouvons de grandes déclarations avec lesquelles, évidemment, on ne peut qu'être d'accord ; je mets quiconque au défi d'être en désaccord avec ce qui est écrit mais, là aussi, je parlerai de réalité.

Vous évoquiez la bibliothèque et je vous reprends sur ce point. Je rappelle à nos collègues que la bibliothèque municipale de Roncq est l'une des rares à être fermée le samedi après-midi. Voilà un problème réel qui intéresse au premier chef tous les Roncquois.

Une politique culturelle ambitieuse, très bien !

Et nous vous soutiendrons sur cette politique culturelle ambitieuse.

Mais il faut effectivement mettre les choses dans l'ordre et peut-être régler les problèmes de fonctionnement avant de penser à un investissement culturel à long terme.

2^{ème} point – Je regrette, mais vous le regrettez aussi manifestement, le fait qu'on ait appris dans la presse cette nomination... on revient sur le problème du fonctionnement démocratique.

On apprend la nomination par la presse puis, en conseil municipal, on nous demande de la voter !

C'est quand même très surprenant. En réalité, on ne nous demande pas de voter mais de valider la décision qui, de toute façon, a déjà été actée.

3^{ème} point – Nous aimerions quand même avoir un peu plus de précisions sur l'intitulé de Directeur artistique.

Depuis le début de ce mandat, on voit fleurir les intitulés : conseiller en performance, conseiller culturel, directeur artistique... On se pose quand même la question : qui mettra en œuvre ce qui aura été décidé ?

En outre, c'est un poste à 7 h.

Je serais quand même très curieux de voir ce qu'un directeur artistique peut faire en 7 h/semaine. Cela paraît relativement limité en termes de rayonnement.

Encore une fois, sur le fond, nous ne sommes pas en désaccord et nous nous félicitons d'ailleurs de ce ralliement à l'appareil communautaire. Vous évoquiez Lille 2004 ; à l'époque peut-être était-ce à vous de proposer vos services ?

Maintenant vous êtes Vice-Président communautaire et il doit y avoir des possibilités métropolitaines ambitieuses qui se développent à Roncq et non pas nous raccrocher à des politiques métropolitaines.

Pour terminer, nous ne pouvons pas accepter ce principe de grande déclaration qui ne se traduise pas ensuite de manière concrète. Encore une fois, il y a des problèmes de vie quotidienne qui se posent dans cette Commune. Pour certains, vous semblez vouloir les ignorer et nous ne pouvons accepter cette manière de faire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour notre groupe « Action roncquoise citoyenne », nous allons soutenir votre action culturelle. Peut-être y aurait-il des choses à développer mais, globalement, nous sommes d'accord.

Nous profitons néanmoins de cette occasion pour aborder la manière dont vous recrutez les personnels, Monsieur le Maire.

Depuis le début de votre deuxième mandat, vous avez embauché un certain nombre de collaborateurs de haut niveau et nous ne savons pas s'il y a eu appel à candidatures. C'est un élément qui, quelque part, nous gêne.

Pour les embauches futures sans qu'il n'y en ait trop, je crois que vous devriez prendre l'habitude de procéder par appel à candidatures. On ne sait pas quels sont les critères d'embauche, si les intéressés sont diplômés, s'ils ont des compétences particulières, s'ils sont embauchés par leur proximité éventuelle de Monsieur le Maire... Je pense que ce sont des éléments vraiment très importants.

Je vous le dis un peu pour vous protéger d'une accusation éventuelle de népotisme. Je vous le dis donc dans votre intérêt.

Si vous le permettez, je poursuis. Un exemple est assez frappant : ce fameux conseiller en performance, que vous pariez de toutes les vertus, alors que nous étions contre, vous avez décidé de l'embaucher. A l'époque, vous aviez argué du fait qu'il fallait une personne extérieure qui puisse porter un œil neuf sur tout le circuit administratif roncquois. Or ce conseiller en performance n'est autre que votre ancien Adjoint aux finances, que vous « recycleriez ». Peut-être est-ce votre premier acte de politique de développement durable et de recyclage ?

Je dis que c'est un constat un peu gênant.

Pour les prochaines embauches, s'il y en a, en insistant pour qu'elles ne soient pas trop nombreuses : les gens qu'il faut, là où il faut, quand il le faut et pour ce qu'il faut. Nous sommes alors d'accord.

Pour le groupe « Action roncquoise citoyenne » nous insistons sur la nécessité d'un appel à candidatures systématique et que les embauches ne soient pas le fait d'une rencontre ou autres, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, Monsieur le Maire ; merci.

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Puisque vous avez longuement parlé de la bibliothèque dans 10 ou 20 ans, en commission qui s'est déroulée la semaine dernière, l'ordre du jour comportait la nouvelle charte de la bibliothèque. J'aurais voulu savoir quand cette nouvelle charte sera discutée parce qu'elle recouvre un grand nombre de choses intéressantes auxquelles nous pourrions contribuer.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, à propos de la nomination de M. TAILLEZ, vous avez employé effectivement un très joli mot que je reprends : c'est un recyclage de la performance.

M. TAILLEZ est un homme performant, que j'ai beaucoup apprécié à mes côtés en tant qu'élu. Je n'ai aucune gêne, ni complexe de « recycler » d'anciens collaborateurs élus en collaborateurs professionnels. C'est quelqu'un dont la valeur est totalement reconnue et, même mieux, nous serons jugés sur nos actes. Je suis entouré d'excellents collaborateurs ; je le dis comme je le pense. Tous ceux, qui sont derrière moi, ont été choisis pour leurs compétences et leur proximité au Maire parce que nous constituons une équipe soudée, forte, tendue non pas vers la promotion du Maire mais vers celle de la politique municipale pour laquelle nous avons été élus, et nous voulons marquer des points sur les différents sujets.

A nouveau, je le dis sans complexe : si nous pouvons faire du développement durable avec M. TAILLEZ, tant mieux ; le poste, qu'il va occuper, sera nécessaire dans notre organigramme et, de plus, il est employable immédiatement puisqu'il connaît bien la maison. Pour ma part, c'est un argument très fort.

Je constate que la politique culturelle, aujourd'hui, intéresse beaucoup de monde !

Dans le temps, personne ne s'en occupait mais depuis que le Maire en fait, la politique culturelle est le phare des discussions politiques de la vie ronquoise. Au demeurant, tant mieux d'autant que je constate que peu de choses nous séparent et j'en suis fort heureux.

Quant au poste de Directeur artistique, effectivement il y a eu un « couac » qui n'est pas de mon fait.

Vous pensez bien que nous ouvrons des postes en ayant quelques petites idées. Les candidats que l'on recrute, doivent innover bien sûr mais aussi mettre en œuvre des politiques municipales que nous avons décidées. C'est la raison pour laquelle il semble préférable de choisir des collaborateurs qui nous seront proches et qui relayeront l'action politique décidée.

Si un collaborateur fait de la résistance ou est un frein à notre action, les choses ne vont évidemment pas avancer comme elles le devraient.

Comment fonctionnons-nous, Monsieur TELLIER ?

En fait, de manière très simple et je réponds également à Monsieur PLOUVIER.

Je réunis les personnes intéressées par la culture dans un pôle de créativité parce que je souhaite que toutes puissent apporter leur sens de l'innovation, leurs idées pour proposer une politique audacieuse et dynamique. Les gens sont donc d'abord à leur capacité à créer, à impulser cette dynamique.

Quand vous parlez de déconnexion avec les problèmes de la vie quotidienne, excusez-moi, mais je ne pense pas que l'art de vivre, que nous souhaitons développer, soit en dehors des problèmes de la vie quotidienne.

Vous m'excuserez de faire un mauvais jeu de mots, mais je ne veux pas faire de réalisme socialiste. Il n'est pas question, pour moi, de mener une politique culturelle idéologique mais de bon sens et de proximité, proche des gens mais pas non plus au reflet de la vie sociale. Si c'est pour refaire le cinéma français tel qu'il est aujourd'hui, inutile. On a bien vu le grand score de « Bienvenue chez les Ch'tis » ; c'était sans nul doute un film à l'eau de rose mais il correspondait à l'envie des Français aujourd'hui et d'une bonne partie de la société française d'avoir un cinéma français qui arrête un peu de se regarder le nombril et de se dire tous les jours : *Mon Dieu, cela va mal... cela va mal... Que la vie est dure...*

Si c'est pour faire rêver les gens avec de tels problèmes, inutile !

Ne mélangeons donc pas les problèmes de la vie sociale et il y en a.

Ne faisons pas d'amalgame avec une philosophie qui se veut simplement être un art de vivre pour rassembler les concitoyens autour de choses tout à fait essentielles.

Enfin, je terminerai car l'objet était quand même votre interrogation, Monsieur TELLIER et vous l'avez rappelé à juste titre, sur le contenu de la mission.

Vous le trouvez de manière très claire, en page 2 et les trois derniers paragraphes. Je pourrais les lire mais ce serait fastidieux pour notre Assemblée. Ils sont extrêmement clairs et précis et – je le répète à nouveau – les personnels seront jugés sur leurs actes.

Enfin, Madame COPPIN-QUIVRON, vous m'interrogez sur la bibliothèque. Il n'existe pas de nouvelle charte de la bibliothèque. En Commission, une délibération vous a été simplement proposée que j'ai retirée parce qu'elle n'était pas d'actualité et concernait le désherbage des collections, comme il est de pratique habituelle : on recycle en quelque sorte aussi, en la matière, les livres dont on n'a plus besoin.

De charte, je n'en ai pas vu arriver mais, si vous le souhaitez, je suis prêt à en discuter en tête-à-tête avec vous, sans le moindre souci ; l'important est de faire progresser nos outils culturels pour qu'ils soient toujours plus proches de la réalité des habitants.

Chacun a pu s'exprimer. Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre « Roncq avec vous »

Je vous en remercie et nous poursuivons.

<p><i>1.02 - AMENAGEMENT DU COMMISSARIAT - Participation financière de la commune de Linselles - Acceptation</i></p>

Les travaux d'aménagement du nouveau commissariat rue des Arts à Roncq ont été évalués à la somme de 380 000 € TTC (aménagement intérieurs et extérieurs).

Dans la mesure où cet équipement dessert également la commune de Linselles, cette dernière, par délibération du 12 décembre 2007, a adopté le principe d'une participation au financement des travaux à hauteur de 80 000 €.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette somme de 80 000 €.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 24 juin 2008.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'aménagement du commissariat dont tout le monde a pu voir le début des travaux et a pour objet de permettre l'encaissement de la participation (80.000 €) versée par la ville de Linselles, suite à la délibération du 12 décembre 2007.

Le budget estimé de cette réalisation s'élève à 380.000 € et Linselles a voté une participation de 80.000 € pour nous accompagner dans la pérennisation du commissariat au centre de Roncq.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Aujourd'hui, nous votons pour les locaux ce qui ne me pose aucun problème. J'ai toutefois été interpellée par des syndicats de policiers qui s'interrogent sur l'avenir du personnel de police à Roncq ?

M. LE MAIRE –

Encore une fois, la question n'est pas à l'ordre du jour.

Vous réagissez, Monsieur TELLIER, mais il faut quand même recentrer les débats sur l'ordre du jour. Si vous ouvrez des questions accordéon, nous n'en sortirons pas. Aujourd'hui, nous avons bien à nous positionner par rapport à la participation financière de Linselles : l'acceptez-vous ou pas ?

Telle est bien la question et non pas le problème des effectifs policiers et leur roman fleuve.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

On va finir par arriver à un système où c'est vous qui écrirez nos questions.

M. LE MAIRE –

Si vous le voulez...

M. TELLIER –

Je sens une certaine tentation de ce point de vue.

Désolé, nous sommes bien en conseil municipal pour discuter des problèmes de fond. Actuellement, nous vous posons la question suivante : compte tenu de l'investissement relativement conséquent, aujourd'hui pouvez-vous nous garantir que, dans ce commissariat rénové et transplanté, il y aura véritablement des policiers. Cette question ne me semble pas être hors ordre du jour.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, c'est la ritournelle habituelle qui consiste à ...

M. TELLIER –

Parce que vous ne répondez pas !

M. LE MAIRE –

Qui consiste, disais-je, à évoquer le désengagement de l'Etat, que le Ministre de l'Intérieur ne fait pas son travail... que voulez-vous que je vous dise ?

M. TELLIER –

Je n'ai rien dit ; c'est vous qui le dites.

M. LE MAIRE –

Vous le savez bien ; on n'est pas angélique. On voit bien où vous voulez arriver.

Comment voulez-vous que je vous réponde ?

Je ne suis pas Ministre de l'Intérieur, je ne suis pas Député de circonscription, je ne suis pas Commissaire de police.

J'ai mis en place (je le répète depuis des années) avec mon équipe les conditions d'un accueil et d'une pérennité d'un commissariat de police. Et vous êtes sans doute bien renseigné ; il existe un CISPLD, présidé par le Maire d'Halluin, Jean-Luc DEROO, qui pose régulièrement ces questions et des réponses lui ont été apportées par le Commissaire FOUILLOUX quant à la pérennité d'une structure sur Roncq.

Je l'ai déjà dit et répété ; nous n'allons pas rouvrir le débat à chaque conseil municipal.

J'ai rappelé, au cours de notre dernière séance, que nous avons obtenu le maintien (ce qui n'était pas évident au départ) du commissariat de Roncq à Roncq.

Quant aux effectifs, j'ai été très clair sur le sujet également : j'ai dit qu'ils n'étaient plus ceux qu'ils étaient antérieurement et que je le regrettais. Mais dans les lieux adaptés, je défends nos dossiers et je me bats pour garder un service public de qualité.

Après vous avoir fait ce constat, je ne peux en dire plus puisque je ne suis ni à l'origine, ni à la conclusion de la décision des effectifs.

Si vous voulez me faire dire qu'ils ne sont pas assez nombreux, je vous le dis clairement : ils ne sont pas assez nombreux !

Mais je vous dis aussi que nous maintenons un service policier en proximité, dans la ville, proche du pouvoir municipal non pas dans le sens de la politique mais proche de l'articulation avec l'administration municipale, et de la bonne synergie avec les ASVP.

Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet et ce soir, vous avez simplement à vous exprimer sur votre accord, ou non, pour accepter les 80.000 € de la ville de Linselles. Telle est la question et elle n'a pas d'autre objet.

M. TELLIER –

Mais non !

M. LE MAIRE –

Attendez donc, Monsieur TELLIER. Je vous rappelle que nous avons décidé d'implanter le commissariat en un autre temps. La question a été débattue et le commissariat va se mettre en place.

Il n'est pas inscrit à l'ordre du jour : discussion sur les effectifs de police nationale, d'autant que ce n'est pas de notre ressort.

La question est donc toute simple : acceptons-nous ou pas la participation de Linselles, et rien d'autre ?

M. TELLIER –

Encore une fois, ce conseil municipal ne peut pas être une bulle sortie de tout contexte dans laquelle finalement s'échangeraient des propos aimables, en disant que tout va bien.

Vous savez, comme moi, qu'il y a une crainte de voir une politique de la sécurité...

M. LE MAIRE –

La ritournelle est partie !

M. TELLIER –

Ou alors vous ne partagez pas ce point de vue ?

M. LE MAIRE –

Je vous le répète à nouveau ; je n'ai rien à partager. J'accepte simplement que Linselles verse 80.000 € de participation pour l'aménagement du commissariat. Pour le reste, je n'ai pas à en discuter sur cette question particulière.

Le conseil municipal, ce n'est pas l'antichambre des questions nationales ; je vous l'ai déjà dit.

Un conseil municipal, c'est très pragmatique : des questions simples, accepte-t-on ou pas ? Le reste est superfétatoire.

Il existe d'autres lieux où chacun peut s'exprimer et revendiquer un certain nombre de choses. C'est simple.

M. TELLIER –

Pour nous, le conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement ; c'est un lieu de débat politique au sens premier du terme.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, êtes-vous d'accord, ou non, pour accepter la participation de Linselles ?

M. TELLIER –

Pouvez-vous nous donner des garanties sur les effectifs de police ?

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas la question !

Comment voulez-vous que je vous apporte des garanties, je suis petit Maire de Roncq.

M. TELLIER –

Mais aussi Vice-Président à la Communauté urbaine. Il ne faut pas vous rabaisser ainsi.

M. LE MAIRE –

Cela n'a rien à voir, Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Pour le coup, cela me gêne.

Vous avez eu de hautes fonctions politiques ; je pense que vous avez quand même conservé quelques contacts. J'ai cru voir qu'il y avait quelques changements politiques mais, pour autant, en tant qu'élu local, ne pouvez-vous pas vous fendre d'une lettre au Ministre de l'Intérieur et lui demander des garanties.

Je ne vous suggère même pas ce que j'ai dans la tête, à savoir que s'il y avait moins de gens mobilisés par les reconduites à la frontière, on pourrait mettre des policiers ailleurs. Mais je vous en fais grâce.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER !

Vous savez très bien que je ne suis pas inactif. Le seul problème est que j'agis mais que je ne me sers pas des tribunes publiques pour dire que tout va mal, qu'il y a désengagement de l'Etat, etc., etc.

Remontons en amont : problèmes financiers de l'Etat, choix à faire, choix multiples...

A l'hôpital, on se plaint parce qu'il n'y a pas assez d'infirmières.

Dans la rue, si on se fait agresser, il n'y a pas assez de policiers...

Pas assez de ceci, pas assez de cela... vous êtes dans les « ya pas assez ! »

De mon côté, je dis que je fais : je suis dans une dynamique de progrès et je trace ma route.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Il n'en reste quand même pas moins que cette question de la participation de Linselles à hauteur de 78.000 € exactement, pose le problème de l'incidence financière.

M. LE MAIRE –

Pourquoi dites-vous 78.000 €, Monsieur PLOUVIER ?

M. PLOUVIER –

Sans doute ai-je mal lu. Je rectifie : 80.000 € ; errare humanum est.

Il n'en reste pas moins que la ville de Roncq va quand même dépenser 400.000 € pour maintenir le commissariat sur la Ville, ce qui est une bonne chose en soi, sauf que nous sommes intervenus dans la presse.

Dressons un scénario noir ; imaginez que, dans le cadre de la restructuration...

M. LE MAIRE –

Mais je vais vous embaucher dans l'art de vivre...vous seriez génial !

M. PLOUVIER –

« Art de vivre » on peut se payer de grands mots mais il faut rester les pieds sur terre et être très concret.

Il se trouve quand même que vous avez prévu d'amortir ces 400.000 € sur une période de 8 à 10 ans. Pour en avoir discuté en réunion plénière avec Mme MARIAGE, on a le droit de se poser la question : dans le cadre de la restructuration policière sur la métropole lilloise avec le

nouveau grand commissariat qui doit être implanté de Lille, n'y aura-t-il pas redéploiement des effectifs de police ?

La question de Monsieur TELLIER n'est pas du tout stupide, mais parfaitement justifiée compte tenu d'une véritable incidence financière directe sur nos finances publiques. C'est tout.

M. LE MAIRE –

Le jour où je considérerai Monsieur TELLIER comme stupide, je ferai une grave erreur que je ne veux absolument pas commettre et que je ne pense absolument pas.

J'accuse Monsieur TELLIER d'avoir simplement des visées un peu sous-jacentes, un peu souterraines, plutôt politiques. Et je ne veux pas me laisser entraîner sur ce terrain mouvant voire glissant.

Monsieur PLOUVIER, que voulez-vous que je vous réponde ?

Nous maintenons le commissariat de police à Roncq.

Les effectifs ne sont plus ce qu'ils étaient ; je le regrette.

Après avoir dit cela, force est de constater que nous avons encore une présence policière efficace sur le terrain ; je n'arrête pas de le répéter et de le souligner depuis huit ans maintenant pour que cette présence policière –efficace– le demeure.

Que puis-je vous dire de plus ?

Vous avez mon engagement en tant que Maire de Roncq de tout faire pour accepter les 80.000 € de la ville de Linselles et, en même temps, de faire que ce commissariat soit efficace. Le reste n'est que verbiage.

Merci pour vos contributions. Nous allons voter. Qui est pour ?

UNANIMITE, si je comprends bien ; tout va donc bien.

1.03 - EGLISE SAINT-PIAT - Travaux de requalification - 1^{ère} phase - Avenant n° 2 au marché des travaux - Lot n° 3

Dans le cadre des travaux de première phase portant requalification de l'église Saint Piat, le lot n° 3 « création de vitraux », attribué au maître verrier Luc Benoit BROUARD a fait l'objet par délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2006, d'un avenant n° 1 prolongeant le délai de réalisation de 2 mois.

Il est apparu, lors de l'élaboration du projet de décompte final de ce marché :

- *que les frais d'installation de chantier (10.114,00 € HT) avaient été enregistrés deux fois dans la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) ;*
- *que la réalisation de quatre vitraux dans le transept, identifiés sur les plans, n'avait pas été reprise dans le chiffrage du titulaire du marché.*

Il vous est donc proposé d'adapter ce contrat de travaux, par voie d'avenant n° 2, visant à rétablir son équilibre, en disant que le double décompte des frais d'installation de chantier à raison de 10.114,00 € HT, constitue la contrepartie partielle des quatre vitraux supplémentaires créés et installés dans le transept.

Pour autant, le montant du marché initial reste inchangé en prix de base, soit la somme de 275.236,45 € HT.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 2 de régularisation.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 24 juin 2008.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, dites un peu ; vous défrayez la chronique avec vos délibérations.

M. DESMET –

En effet et, pour ce faire, nous allons traverser la rue pour nous rendre dans un lieu un peu plus sacré puisqu'il s'agit de l'église Saint-Piat.

Cet avenant porte sur le lot n° 3 relatif aux travaux de requalification et à la première phase de l'église Saint-Piat. Lors de l'élaboration du projet de décompte final de ce marché, deux erreurs ont été constatées :

- les frais d'installation de chantier avaient été enregistrés deux fois dans la décomposition ;
- la réalisation de 4 vitraux dans un transept, identifiée sur les plans mais qui n'avait pas été reprise.

Cette délibération consiste en fait à équilibrer l'ensemble et ne modifie pas le montant initial du marché de 275.236,45 €.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

On a compris que c'était un principe comptable mais un point néanmoins nous gêne : il nous semble que les vitraux ont été réalisés après un appel aux dons publics. Pourquoi faut-il les facturer à l'entreprise ?

Par ailleurs, mais vous nous ferez sans doute remarquer que nous dévions quelque peu : une chapelle arrière a été démolie alors que s'y trouvait une tombe des Comtes de Roncq.

A propos de patrimoine, était-il vraiment nécessaire de démolir plutôt que de restaurer ?

Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, sur le second point, tout a été concerté dix fois et plus, lors de commissions multiples et autres. Nous avons énormément communiqué sur le sujet. En son temps l'architecte a précisé qu'il s'agissait d'un appendice qui n'avait rien à voir avec l'édifice primitif du 19^{ème} siècle... vous savez sans doute qu'au 19^{ème} siècle l'ancien édifice a été rasé ; il datait sans doute des 17^{ème} ou 18^{ème} siècle puisque la tour (1792) a été construite à cette date et cet appendice, qui servait simplement à accueillir la cuve à fuel, était dès lors obsolète et, de plus, disgracieuse dans l'esthétique architecturale de l'ensemble et ne répondait plus à son usage initial.

Par ailleurs, je vous signale qu'il n'y a pas de tombe des Comtes de Roncq ; c'est une plaque qui a été récupérée dans l'ancien cimetière de l'époque et qui a été implantée sur le bas-côté de l'entrée de ce qu'était l'ancienne cuve à fuel.

N'ayez donc aucune crainte pour les restes de nos défunts Comtes. J'imagine qu'ils sont toujours sous l'édifice. Par contre les plaques seront naturellement conservées.

Quant au mécénat sur lequel vous m'interrogez, en son temps nous avons été très clairs : c'était en quelque sorte la « cerise sur le gâteau ». Nous souhaitions susciter un mouvement d'adhésion populaire (nous demandions une contribution) par rapport à une action culturelle forte puisqu'il s'agissait de la restauration et surtout de la création de vitraux sur des verrières qui n'en possédaient pas auparavant.

Je qualifierai le résultat de minime et le bilan n'a pas été très positif. Des Roncquois ont cependant contribué à la restauration de leur église, quelle que soit leur participation. Nous souhaitions susciter un élan qui ne s'est pas avéré très dynamique. Pour autant le mécénat d'entreprise est en complète dynamique et on constate, notamment dans la métropole lilloise, que ce sont les petites et moyennes entreprises qui bénéficient des dispositions réglementaires de défiscalisation mises en œuvre par la loi : jusqu'à 60 % des plus-values, la société peut

défiscaliser les œuvres d'art achetées ou la participation à un certain nombre d'actions culturelles. Cette dynamique est en progression constante, du moins au niveau des entreprises tout simplement parce qu'elle leur permet de développer une visibilité culturelle qu'elles n'ont pas forcément et, tout simplement, de faire une opération de promotion.

Pour les vitraux, nous n'avons pas eu de partenariat d'entreprise, ce qui est un peu normal. Il est en effet délicat d'être partenaire d'une opération de restauration d'un lieu de culte. Néanmoins, quelques contribuables ont apporté leur obole.

Je rappelle que cette restauration se faisait dans le cadre d'un marché dont le budget avait été voté ; ce mécénat potentiel était donc la cerise sur le gâteau.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI-BARBUSSE - Effacement des réseaux - Rénovation du réseau d'éclairage public - Réalisation d'un parking - Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot n° 1

Les travaux d'aménagement de voirie (zone 30) de la rue Henri-Barbusse pour sa partie comprise entre la rue Jules-Cornard et l'Avenue de Flandre, n'ont pu à ce jour être entrepris par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) suite à la défaillance de l'entreprise par elle désignée.

S'agissant des travaux de compétence ville, si le parking a pu être réalisé dans le délai convenu, ceux relatifs à l'effacement de réseaux - lot n° 1, attribués à l'entreprise SATELEC nécessitent une première prolongation du délai initial des travaux de 2 mois en conséquence des interventions retardées des équipes d'EDF pour les basculements et raccordements des réseaux « basse tension », interventions non maîtrisées par l'entreprise SATELEC quant à leur planification.

D'autre part, la défaillance de l'entreprise désignée par L.M.C.U pour la réalisation de la voirie et la nécessité pour la ville de maintenir le réseau d'éclairage public existant sur le linéaire de rue (le profil de l'aménagement interdit la pose anticipée des nouveaux mâts) amènent le maître d'œuvre à solliciter une seconde prolongation supplémentaire de délai de 3 mois. Ces prolongations de délais devant trouver une traduction contractuelle, un projet d'avenant n°1 a été établi dans ce sens, de sorte à porter le délai de réalisation des travaux de 4 mois initialement prévus, à 9 mois.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n°1 au lot n°1 « Effacement de réseaux ».

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 24 juin 2008.*

M. DESMET –

Les travaux LMCU de la rue Henri-Barbusse ont connu différentes étapes depuis quelques mois. Cette délibération a simplement pour objet de prolonger leurs délais de réalisation par la société SATELEC. Suite à un dépôt de bilan, la société retenue en janvier dernier a dû

renoncer à ces travaux. LMCU a lancé un nouvel appel d'offres et les travaux devraient commencer entre octobre et novembre.

Cette délibération permet donc de prolonger les travaux réalisés par la Ville pour l'enfouissement des réseaux et de 3 mois pour les travaux de raccordement pour SATELEC.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Y a-t-il des questions ?

Nous écoutons M. TELLIER puis M. ZAJDA.

M. TELLIER –

Je vais encore une fois déborder mais je l'assume très bien.

On parle d'éclairage public et, vous allez sans doute être surpris, mais je vais saluer l'engagement de l'Etat ; c'est tellement rare qu'il faut effectivement le souligner. Je voudrais évoquer en particulier la proposition actuellement débattue dans les milieux du nouveau Ministère de l'écologie et du développement durable, concernant la question du fonctionnement de l'éclairage nocturne.

Juste un chiffre car je me suis documenté pour la circonstance : la France compte 9 millions de lampadaires qui consomment chaque nuit près de 12000 Mégawatts soit l'énergie produite par une centrale nucléaire. Je m'arrête là sur l'aspect technique.

Nathalie KOSUSKO-MORIZET réfléchit actuellement, avec une commission parlementaire, pour faire adopter précisément une réglementation pour limiter la puissance et encadrer les horaires de fonctionnement de l'éclairage nocturne. Nous l'avons d'ailleurs suggéré lors de notre campagne électorale.

Cette question est-elle à l'ordre du jour au sein des débats municipaux ou y songiez-vous ?

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, rue de Lille lors de la grande opération de reconquête des mâts dont certains étaient en train de tomber par défection, nous avons réalisé un diagnostic extrêmement précis et l'éclairage public a été calibré au « juste ce qu'il faut » ; nous sommes donc déjà dans cette logique du développement durable.

Pour autant, la mission que j'ai donnée à Mme MARIAGE est très claire : n'allons pas faire ce que font les autres, et je m'en explique.

Dans le précédent mandat, LMCU a engagé une politique communautaire d'Agenda 21. Il est temps que désormais les communes entrent dans ce processus communautaire d'Agenda 21 avec un certain nombre de déclinaisons. Et la mission de Mme MARIAGE sera en quelque sorte d'ouvrir les grands tiroirs de la commode communautaire pour y prendre les éléments qui sont importants pour la ville de Roncq.

Nous travaillerons donc cette question –très importante– de l'éclairage public : s'il existe des techniques qui permettent de maîtriser la dépense énergétique, il faut aussi savoir que nous devons apporter à nos concitoyens un confort visuel constant, qui leur évite d'être en insécurité ou en inconfort. C'est déjà le cas sur un certain nombre de mâts de la Commune ; l'information précise peut vous en être donnée puisque nous disposons d'une cartographie de l'implantation des mâts et de la dépense énergétique. C'est un travail qui a déjà été engagé sous le précédent mandat, Monsieur TELLIER.

Bien sûr, on peut toujours faire mieux et si l'on est conseillé par Mme KOSUSKO-MORIZET, que faire de mieux !

M. TELLIER –

Si vous me permettez d'ajouter quelques mots... voyez tout de même que les évolutions politiques sont curieuses. Aujourd'hui, c'est vous qui parez la Communauté urbaine de toutes les vertus et, de notre côté, nous nous interrogeons sur certaines politiques communautaires.

Vous dites : *on va adapter localement l'Agenda 21 communautaire*, à ceci près –je vous le fais remarquer– qu'il existe aussi un Agenda 21 départemental et, surtout, des Agendas 21 locaux parce que chaque territoire a une spécificité et, de ce point de vue, je ne pense pas, pour Roncq comme pour les autres villes, que ce ne soit qu'une question d'adaptation de politiques communautaires.

Qu'il y ait à puiser dans les ressources communautaires, nous en sommes évidemment bien convaincus mais, pour autant, de notre point de vue, il y a nécessité de bâtir un véritable Agenda 21 local ce qui suppose, effectivement, un fonctionnement bien particulier.

M. LE MAIRE –

Rien ne nous sépare, ce n'est que de la simple sémantique.

M. TELLIER –

Pas du tout, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Ne me donnez pas des vertus de thuriféraire de la Communauté urbaine aujourd'hui. J'ai toujours soutenu, en son temps... parce que vous ne m'avez pas suivi dans les réunions publiques et, Dieu sait, si j'ai organisé des commissions et des réunions... j'ai toujours soutenu les actions de la Communauté urbaine, notamment en matière de voirie et d'assainissement. J'ai des témoins ici et cela ne pose aucun problème, et je n'ai jamais lâché les agents de la Communauté urbaine en la matière.

Je vous rassure. Je ne suis pas un Maire qui rejette le problème sur la Communauté urbaine quand cela ne va pas, et renvoie sur la mairie quand tout va bien. Vous ne me trouverez pas sur ce chemin-là !

Par ailleurs, je continue à dire que la Communauté urbaine est une grande commune ; c'est la vision de la Présidente actuelle, à laquelle j'adhère parfaitement. Je n'ai donc aucun souci par rapport à ce constat.

En outre, les Agendas 21 locaux seront des déclinaisons de l'Agenda 21 communautaire.

J'insiste : pourquoi faire ce que la Communauté urbaine s'est attribuée comme compétences ? Que le Département le fasse également, c'est très bien !

Mais vous le savez aussi, Monsieur TELLIER ; ce n'est pas la vocation première du Département dont la vocation première est le social.

L'Agenda 21 est donc une compétence communautaire que cet Etablissement exerce pleinement et entièrement. J'ai des contacts intéressants avec Mme Astrid SCHARLY avec qui je parle beaucoup et Mme MARIAGE la rencontrera en juillet pour ses « devoirs d'été » et comme vous le dites si bien (ce n'est qu'une différence de sémantique) pour adapter un Agenda 21 local reprenant des éléments constitutifs de l'Agenda 21 communautaire. Il y a des savoir-faire à la Communauté urbaine, il n'y a qu'à aller les chercher. Inutile de les créer sur place. Il y a des expertises, des savoir-faire, des politiques mises en oeuvre qui ont déjà été analysées au cours de ce mandat d'ailleurs, débriefées en quelque sorte. Prenons donc ce qui marche bien et tout ira bien.

Monsieur DESMET, je vous en prie.

M. DESMET –

A propos de l'éclairage de la rue de Lille, un diagnostic a été réalisé récemment ; si vous souhaitez consulter l'étude, elle est à votre disposition, Monsieur TELLIER. Un relevé a été fait

à 23 h, justement pour constater le résultat de cet éclairage ; c'est très probant et il permet de visualiser les points qui ont été mis en valeur (passages piétons, centre ville, etc.). Je le répète, ce document est à votre disposition.

M. LE MAIRE –

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Toujours à l'intention de M. TELLIER, je signale que lors de tous les travaux qui concernent l'éclairage public sur la Commune, systématiquement nous profitons des nouvelles technologies de grande marque pour y mettre des lampes moins consommatrices d'énergie, par exemple, comme sur les 80 mâts de la rue de Lille, rue Henri-Barbusse et dans le centre ville.

M. LE MAIRE –

Il faut reconnaître la vertu du passé ; nous n'avons pas fait du si mauvais travail au cours du précédent mandat et nous n'avons pas attendu Mme KOSUSKO-MORIZET pour amorcer cette évolution, sans les placer sous les grands labels Agenda 21...

Comme M. JOURDAIN fait de la prose en l'ignorant, nous avons fait du développement durable, non pas en l'ignorant, mais pas forcément sous les grands qualificatifs d'Agenda 21.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Ma question est un peu plus pratique : en d'autres termes, le prolongement de ces travaux va nous conduire à quelle date parce que beaucoup de riverains en ont un peu assez et ils se plaignent également (je déborde à nouveau) des problèmes de stationnement en épi, le long du nouveau parking. Les gens avec des poussettes d'enfants ne peuvent plus y circuler.

Nous espérons que ces rangements en épi disparaîtront avec la fin des travaux ?

M. DESMET –

Le futur stationnement se fera des deux côtés, et non plus en épi lorsque les travaux seront achevés. Il y aura ainsi une sécurité plus grande pour les gens sortant de leur maison rue Henri-Barbusse puisqu'ils ne seront plus directement sur la rue.

Quant à la réalisation des travaux, leur planning dépendra des résultats de la Commission d'appel d'offres communautaire. Nous ne pouvons qu'espérer qu'ils démarreront avant la fin de l'année pour se terminer au plus vite. Je le répète ; tout cela ne dépend pas de la Ville.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je vais être un peu vert mais vous savez que j'aime l'être.

Vous êtes très attaché à la démocratie participative, je le suis aussi. Pour votre information, nous avons organisé au moins trois réunions pour informer, expliquer le plan, écouter, dialoguer avec les riverains... les techniciens communautaires sont toujours à l'écoute et rectifient leurs plans le cas échéant.

Voulez-vous connaître le nombre de participants !

Ensuite, les gens se plaignent...

Je le répète et j'insiste : il y a des institutions et des lieux pour s'exprimer et non pas ailleurs. Quand trois ou quatre réunions publiques de concertation et de travail sur la copie ont été organisées, on ne s'étonne alors pas des désagréments engendrés par des travaux nécessaires... Attendez, il faut être un peu plus intelligent en la matière et faire attention à ce que l'on dit, ne pas agiter la population sur de telles questions.

Quand des réunions d'information sont organisées, j'appelle vraiment les gens à y participer, à s'y exprimer, à s'intéresser, et à ne pas être inquiets justement par manque d'informations alors qu'elles y sont livrées.

Je voulais quand même dire que le travail a été bien fait par M. FLAHOU en son temps et lui en rendre grâce.

M. ZAJDA –

Je n'ai pas dit le contraire.

M. LE MAIRE –

Effectivement mais j'ai profité de votre appétence pour la démocratie participative pour rebondir.

M. ZAJDA –

Je voudrais aussi préciser que nous n'attisons pas les craintes. Ce sont les habitants qui nous posent des questions que nous faisons remonter dans cette instance.

M. LE MAIRE –

C'est très bien mais il faut quand même leur rappeler que des réunions d'informations sont organisées et qu'il faut qu'ils y participent. Je ne sais combien de fois ce projet a été présenté.

M. ZAJDA –

Merci pour la réponse.

M. LE MAIRE –

Je vous en prie, Monsieur ZAJDA.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - SUBVENTIONS AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - Année 2008 - Solde

M. le Maire rappelle que la convention passée en 1983 avec les écoles privées de la Commune sous contrat d'association prévoit le paiement d'un forfait annuel calculé sur la base du coût moyen d'un élève de l'enseignement public maternel, d'une part, et primaire, d'autre part. Du fait de l'imputation de cette dépense sur un compte dédié aux subventions (6574), une délibération spécifique est requise par le décret fixant la liste des pièces justificatives de dépenses.

Ce forfait fait l'objet de 3 versements à la fin de chaque trimestre scolaire, c'est-à-dire au début janvier, début avril et début juillet.

Pour faire face aux 2 premières échéances, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 4 décembre 2007, le versement de deux tiers du forfait attribué en 2007, soit les montants suivants :

- *Ecole et Famille de Roncq Blanc Four : 97 723,00 €*
- *Ecole et Famille St François : 135 227,00 €*

A la clôture des comptes de l'exercice 2007, le coût moyen d'un élève a pu être déterminé comme suit selon le niveau :

- *enseignement maternel = 687,10 €*
- *enseignement primaire = 683,90 €*

Dès lors, la participation contractuelle pour l'année 2008 s'établit comme suit :

- *Ecole et Famille de Roncq Blanc Four : 147 339,00 €*
- *Ecole et Famille St François : 204 873,00 €*

M. le Maire propose en conséquence d'attribuer pour 2008 les sommes ainsi déterminées. La dépense sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 6574 de la sous fonction 213 du budget.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 24 juin 2008.*

M. LE MAIRE –

Nous écoutons Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

En 1983, la Commune a signé une convention avec les écoles privées qui prévoit le paiement d'un forfait annuel sur la base du coût moyen d'un élève de l'enseignement public primaire d'une part et du coût moyen d'un élève de l'enseignement maternel d'autre part.

Ce forfait fait l'objet de trois versements : début janvier, début avril et début juillet.

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 4 décembre 2007, de verser les deux tiers du forfait attribué en 2007 dont les montants sont respectivement de 97.723 € pour Ecole et Famille de Roncq Blanc-Four et 135.227 € pour Ecole et Famille Saint-François.

A la clôture des comptes de l'exercice 2007, le coût moyen d'un élève maternel était de 687,10 € et d'un élève primaire de 683,90 €.

La participation obligatoire pour l'année 2008 s'établit donc à 147.339 € et 204.873 € pour les deux écoles que je viens de citer.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération qui vous sera soumise chaque année. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Madame LAMBLIN.

Mme LAMBLIN –

Vous nous donnez le prix de revient moyen d'un élève maternel et primaire mais, pour information, comme nous vous l'avons demandé en Commission, nous souhaitons connaître les critères qui vous servent de bases de calcul.

M. BOSSUT –

Pour calculer ce coût moyen, nous reprenons en fait le coût moyen d'un élève de l'enseignement public au niveau des frais de fonctionnement, sans tenir compte de l'investissement.

Sachez qu'à ce jour une circulaire ministérielle modifie ce coût moyen et, vraisemblablement au cours de l'année et pour la rentrée 2009, nous aurons à revoir le montant de ce forfait et ses conditions de calcul. Ensuite, une convention sera sans doute rediscutée avec Ecole et Famille quant à ces nouvelles modalités car il faudra effectivement intégrer une part de renouvellement de l'investissement dans le montant du forfait.

Nous appliquons les circulaires ministérielles ; il y a obligation légale de financer l'enseignement privé et nous appliquons les textes.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous donner le détail de notre travail sur le sujet mais je ne le ferai pas en séance ; ce n'est pas l'objet.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

En fait, Monsieur BOSSUT a répondu à ma question et j'attends donc le détail annoncé. Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Monsieur ZAJDA, je vous propose de vous reporter à la circulaire n° 2005.206 du 2 décembre 2005 ainsi qu'à celle du 27 août 2007. Vous disposerez ainsi de l'ensemble du détail relatif au calcul du forfait communal.

M. ZAJDA –

J'aimerais aussi les retrouver par rapport aux comptes. Merci.

J'attendrai donc les réponses de M. BOSSUT.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

**1.06 - DESAFFECTATION DES LOCAUX A USAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE JULES-VALLES
- Dénomination de l'école primaire du Blanc-Four « Jean-Jaurès »**

Le réaménagement du cœur du quartier du Blanc-Four nécessite la création d'un liaisonnement entre la rue Jules Watteuw et le bâtiment KOK SCALABRE ainsi que le développement d'un parking transitoire sur l'espace de la cour de l'école Jules-Vallès. Dans l'immédiat, les deux salles de classes les plus proches du centre de PMI seront dévolues à l'accueil d'activités associatives et municipales tandis que, à terme, un programme d'équipements communaux sera développé sur les deux autres salles jouxtant l'inspection Départementale de l'Education Nationale (dont l'une est consacrée à l'enseignement et l'autre à un accueil de garderie en matinée et en soirée).

Les trois classes actuellement regroupées sur l'école « Jules-Vallès », ainsi que la garderie, seront regroupées, dès la rentrée de Septembre 2008, sur le site de l'école voisine « Jean-Jaurès ». Seront ainsi réunis, en un même endroit, tous les niveaux de l'école primaire du Blanc-Four, du Cours préparatoire au Cours Moyen deuxième année.

Il s'agit donc, comme le prévoient les dispositions réglementaires, d'acter que les locaux de l'école Jules-Vallès n'accueilleront plus d'activités développées par l'Education Nationale. Dans cet esprit, Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer favorablement sur la désaffectation de ces locaux à usage scolaire.

Comme il vient d'être exposé, relativement au regroupement sur un site unique des différents niveaux de l'école primaire du Blanc-Four, nous vous proposons par ailleurs de retenir la dénomination « Jean-Jaurès » pour cette école primaire.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 24 juin 2008.*

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez qu'il y a actuellement deux écoles élémentaires publiques au Blanc-Four : Jaurès et Vallès qui sont certainement une réminiscence du temps jadis où il y avait des écoles de filles et des écoles de garçons. Mai 68 est passé par là et, depuis, les écoles ont adopté la mixité et, de ce fait, nous n'avons plus qu'une seule école, souvent appelée « Jaurès-Vallès » mais située sur deux sites :

- Vallès derrière les bureaux de l'Inspection départementale,
- Jaurès de l'autre côté de la rue.

Cette disposition comporte évidemment des inconvénients comme la traversée de la rue pour les enfants qui de l'école Vallès vont à l'ABCD ou au site informatique, ou inversement qui de l'école Jaurès vont à la garderie périscolaire qui se trouve à l'école Vallès ; une équipe

enseignante divisée entre deux sites, de même un directeur qui fait la navette entre les deux sites... bref, ce n'est pas une situation très enviable pour un groupe scolaire.

Cet élément ajouté au fait que nous avons le projet de réaménager le cœur de quartier du Blanc-Four avec la création d'une liaison entre la rue Jules-Watteuw et le site Kok Scalabre outre le projet d'un équipement communal, justement dans le bâtiment situé à l'arrière de l'Inspection départementale, nous a amenés à prévoir le regroupement des deux écoles sur un seul site, à savoir celui de l'école Jean-Jaurès dès la rentrée de septembre 2008.

En conséquence, les locaux de l'école Jules-Vallès, qui n'accueilleront plus d'activités Education nationale, sont voués à être désaffectés. C'est le sens de la délibération que nous vous proposons ce soir et, parallèlement à cette désaffectation et au regroupement sur un seul site, nous souhaitons ne garder que le nom d'école Jean-Jaurès. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

J'ai effectivement deux remarques, Monsieur le Maire.

1 – Concernant la disparition du nom de Jules-Vallès.

C'est un nom auquel, je le pense, nous pouvons tous être attachés. Y a-t-il quelque part un projet dans lequel on pourrait précisément reprendre cette appellation, ce qui renvoie d'ailleurs à un souhait que nous avons déjà exprimé, à savoir donner des noms de personnalités qui ont marqué notre nation. En d'autres temps, je vous avais suggéré le nom de « Lucie AUBRAC »

Concernant le nom de Jules-Vallès, est-il prévu de l'affecter à un autre équipement ou bâtiment ?

2 – Monsieur VARLET évoquait mai 68.

Je serai une nouvelle fois sur des questions plus concrètes, à savoir l'impact du projet urbain qui se trouve à proximité et nous nous interrogeons, plus particulièrement, sur la causalité entre ce projet et la nécessité, pour un équipementier (on le dira ainsi), de disposer d'un parking. Si j'ai bien compris, la cour de l'école servirait de parking. Nous nous interrogeons donc : n'y

aurait-il pas une sorte de précipitation dans ce projet, qui peut avoir des conséquences quand même importantes et c'est là où je souhaitais en venir...

Vous ne dites rien sur la réaffectation des élèves : dans quels bâtiments vont-ils aller ?

D'autre part, dans le texte de la Commission, on évoque des bâtiments vétustes alors qu'à un autre moment on nous dit qu'ils seront affectés à des associations !

Quelques précisions s'avèrent nécessaires.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur les conditions de réimplantation sachant que, de notre point de vue, il y a un véritable risque si cette transplantation ne se passe pas bien... désolé mais je reviens au principe de concertation : là aussi, des parents d'élèves se sont fait l'écho d'un manque de concertation entre la municipalité et l'association de parents d'élèves. Si cette transplantation ne se passe pas bien, disais-je, que vous nous donniez des garanties parce qu'on sait très bien que cela peut se traduire, de manière tout à fait concrète, par des départs d'élèves de ce groupe scolaire au profit d'autres établissements scolaires qui, géographiquement, ne sont pas forcément très éloignés.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. VARLET –

Concernant le départ éventuel d'élèves, la semaine dernière j'ai participé au conseil d'école des groupes Marie Curie et Jaurès-Vallès encore ; aucun départ d'élève n'est programmé en raison d'une réaffectation dans les locaux de l'école Jean-Jaurès.

Je vous rassure, Monsieur TELLIER, en matière de locaux : les cinq classes sont bien prévues pour la rentrée prochaine à l'école Jean-Jaurès sachant qu'il y en a deux actuellement.

Deux prendront place dans les locaux de l'ABCD actuel et du site informatique sachant qu'ils seront complètement réaménagés, repeints, remis à neuf.

Comme nous reportons à l'année 2009 le réaménagement de la partie du réfectoire qui sera transformée en une salle de classe et un bureau de Direction, pour partie évidemment ; le réfectoire restera. De ce fait, nous mettrons à disposition de l'école Jean-Jaurès un bâtiment démontable pour la durée d'une année.

Quant au petit couplet sur la concertation avec les parents d'élèves, vous me permettrez de répondre tout simplement qu'elle est effective dans les lieux institutionnels –que sont les conseils d'école– et il a été répondu très régulièrement aux délégués des parents d'élèves dans

ces conseils d'école qui se sont interrogés sur ce projet. De plus nous rencontrons, très régulièrement aussi, le Directeur du groupe scolaire qui peut également répercuter en direction des parents, qui auraient des inquiétudes, les assurances que nous leur donnons quant au fait que la rentrée scolaire se fera dans des conditions tout à fait normales en septembre prochain.

M. PETILLON –

Ce n'est pas un secret que de dire que l'école Vallès se trouve géographiquement au cœur de ce que nous avons appelé pendant la campagne le « nouveau Blanc-Four » et même si, aujourd'hui, ces bâtiments sont un peu vétustes, ils seront relookés en même temps que ce nouveau Blanc-Four au bénéfice des associations.

La désaffectation des locaux de Vallès n'est pas le fait d'un liaisonnement que nous devons réaliser de suite ; ce n'est que la conséquence du déménagement de l'école Vallès.

Sur l'îlot central de Kok Scalabre, aujourd'hui des partenaires souhaitent s'implanter. L'information en a été donnée dans la presse : au rez-de-chaussée de l'établissement Kok, se positionne une société qui travaille pour le bien-être de la personne mais ne dispose pas d'un espace de stationnement dans l'immédiat puisque le parking futur, pouvant accueillir les usagers, sera communautaire et implanté sur le site Scalabre, d'une capacité de 73 places, pour lequel nous avons eu l'accord de construction sous le précédent mandat communautaire.

Aujourd'hui, ce parking est en cours d'étude. En se basant sur des simulations potentielles, il ne sera pas opérationnel avant fin 2009.

Dans cette attente, la société concernée se posait la question de pouvoir assurer un lieu d'accueil pour ses clients. Compte tenu que les bâtiments étaient désaffectés, elle a sollicité la Ville afin de pouvoir utiliser la cour de l'ancienne école Vallès pour ce faire, pour un besoin quantifié d'une quinzaine de places. Au passage, comme la capacité de cette cour est un peu supérieure, nous essaierons de la mettre à disposition de quelques habitants « privilégiés » de la rue de Lille ; j'utilise sciemment le terme de privilégiés parce que ces personnes vont jouer le jeu sur l'accès et la fermeture de cet espace puisqu'il ne sera pas ouvert au public. Le fait de leur en laisser l'accès, ce sera autant de véhicules en moins qui encombreront la rue de Lille.

Il s'agit donc bien d'une situation transitoire jusqu'à la construction du futur parking, dans un délai de dix-huit mois environ.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, avez-vous encore des questions ?

M. TELLIER –

Je souhaiterais simplement avoir une réponse pour Jules-Vallès.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas de réponse et reste coi.

M. TELLIER –

Puis-je vous en suggérer une ?

M. LE MAIRE –

Je vous en prie.

M. TELLIER –

Si j'ai bien compris, on parle de le réaffecter aux associations...

M. LE MAIRE –

Plus précisément, de recycler Jules-Vallès !

On recycle Jean-François TAILLEZ, recyclons donc Jules-Vallès.

M. TELLIER –

Je ne sais pas si M. TAILLEZ serait content d'être comparé à Jules-Vallès (*rires*)... Puisqu'il y aura un bâtiment pour les associations, peut-on imaginer qu'il puisse porter l'appellation Jules-Vallès ?

M. LE MAIRE –

Je ne sais pas mais pourquoi pas ?

Nous n'allons pas nous prononcer ce soir. L'Assemblée est souveraine et décidera en son temps. Vous faites une proposition ce soir que j'accepte.

M. TELLIER –

J'aurais pu en faire une sur les cantines finalement...

M. LE MAIRE –

Soyons sérieux, Monsieur TELLIER ! Vous êtes fort débridé ce soir.

Tout cela sent les vacances.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Abstentions « Roncq avec vous »

1.07 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - Egal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation - Conventionnement avec LMCU - Avenant n° 1

Dans le dispositif délibéré en date du 4 juillet 2006 relativement à la mise en œuvre du réseau des piscines et centres aquatiques communautaire, nous avons convenu de conclure une convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine de Lille (L.M.C.U.) portant notamment sur une aide financière communautaire par voie de fonds de concours. La participation financière correspondante est fixée forfaitairement à 2,50 € par élève et par séance, ses modalités de paiement étant jusqu'à présent arrêtées comme suit :

- 1^{er} acompte (provisionnel) versé en janvier/février de chaque année, à raison de 50 % du budget prévisionnel communautaire, majoré ou minoré du solde de l'année scolaire écoulé ;
- 2^{ème} acompte (provisionnel) versé en juillet de chaque année, à raison de 50 % du budget prévisionnel communautaire.

Dès lors, le système en cours fait que les fréquentations d'une année scolaire ne sont régularisées qu'en janvier/février de l'année qui suit la clôture de celle-ci.

Pour donner davantage de lisibilité au volet financier de ce partenariat, un outil informatique appelé « SWIM' » a été mise sur pied et permet désormais d'échanger les informations par téléprocédure en temps réel entre les piscines et LMCU.

Ainsi dès le terme d'une année scolaire (entre juillet et septembre), chaque commune et LMCU procéderont à la validation et à l'authentification des données transmises, de manière à en déduire exactement la participation communautaire correspondante. Aux deux paiements d'acomptes précédents dont un intégrant la régularisation de l'année scolaire écoulée, il ne sera désormais versé qu'un montant réel de participation communautaire en novembre/décembre de chaque année.

Cette modernisation et simplification des procédures auront à s'accommoder d'une période transitoire intéressant l'année scolaire qui s'achève. Elle se traduira par une régularisation de cette année scolaire 2007/2008 à la fin de cette année 2008 (novembre/décembre) à partir des saisies informatiques sus-relatées (l'acompte de juillet disparaît).

Eu égard à l'intérêt de ce nouveau dispositif, nous vous proposons d'y réserver une suite favorable et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale conclue avec LMCU.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 24 juin 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien qu'il s'agisse d'une délibération technique, sa finalité n'en est pas modifiée mais les procédures sont simplifiées.

En juillet 2006 a été mis en œuvre le réseau communautaire des piscines portant notamment sur une participation financière de 2,50 € par élève et par séance. La Communauté urbaine versait un premier acompte en janvier/février, un second en juillet. Enfin en janvier suivant, quand tous les décomptes étaient finalisés, il y avait réajustement validé par une délibération de notre Conseil.

Dans la mesure où la mise en place d'un outil informatique « Swim » permet de suivre en temps réel les entrées scolaires, la Communauté urbaine nous propose de prendre une délibération pour permettre cette modification et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des questions ?

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je constate que, dans certains cas, la Ville peut être moderne, réactive puisque nous disposerons d'une gestion des entrées piscine à l'instant T, grâce à un outil informatique appelé « Swim ».

Je me demandais si l'on ne pouvait pas aller un peu plus loin et mettre en place un outil similaire qui pourrait gérer, par exemple, la cantine scolaire et que l'on pourrait appeler « Eat » ?

M. LE MAIRE –

Excusez-moi, cela ne me fait pas rire.

Que voulez-vous ? Que je réponde par un rire ?

Je n'ouvre pas le débat.

Si vous avez bien lu notre programme, Madame COPPIN-QUIVRON, sur lequel nous avons été élus : nous allons simplifier les gestions de procédure en direction des usagers. Nous n'avons

pas attendu Mme COPPIN-QUIVRON pour avoir trois arobases dans cette Ville et je me félicite d'avoir des collaborateurs en informatique qui ont été brillants, qui ont permis de développer des programmes à destination de nos usagers et de nos concitoyens et qui ont permis de faire progresser les choses.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre « Roncq avec vous »

M. TELLIER –

Nous utilisons les outils que nous pouvons ; c'est tout.

M. LE MAIRE –

On ne relance pas le débat mais je remarque simplement que vous refusez des entrées d'argent pour la Commune.

1.08 - ZAC DU PETIT MENIN « PROMENADE DE FLANDRE » - Bilan de concertation et approbation du dossier ZAC - Orientation du PADD - Engagement enquête publique

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite du « Petit Menin » (ou Promenade de Flandre) a été lancée dans sa phase opérationnelle au milieu de l'année 2006, dans le prolongement logique des orientations communautaires sur le secteur correspondant et reprises au Schéma Directeur, au Schéma de Développement et d'Urbanisme Commercial (S.D.U.C.) ainsi qu'au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Assise sur les territoires des communes de Neuville en Ferrain, Roncq et Tourcoing, son emprise foncière est de l'ordre de 55 ha, se limitant à une quarantaine d'hectares sur un plan opérationnel. Les terrains correspondants sont compris entre :

- *l'autoroute A22 ;*
- *le boulevard de raccordement au Nord-Est (RD 649) reliant l'A22 au Boulevard Industriel ;*
- *la route de Roncq ;*
- *la limite communale Tourcoing/Neuville en Ferrain à l'Est ;*
- *les terrains de rugby et les espaces de stationnement du centre commercial Auchan au Sud.*

Au terme du dossier de création de cette ZAC (mi 2007), la commune de Neuville en Ferrain a souhaité obtenir des garanties quant à l'accessibilité de ce pôle d'excellence dédié au monde de l'habitat et de l'équipement de la maison. En conséquence, une étude de circulation a été menée par le groupe ISIS afin de mettre sur pied un nouveau schéma d'organisation de voirie répondant à la problématique centrale que constitue l'accessibilité. Les nouveaux principes d'aménagement qui en découlent permettent de sécuriser le trafic sur des zones à forts enjeux en terme de circulation notamment sur la RD 649. Cet ajustement de périmètre impacte nécessairement des zones mitoyennes classées au P.L.U. en secteurs A, UX, UG, UCb.

En résumé, la modification de ce périmètre de ZAC n'apporte pas de grands changements au projet même si elle a nécessité une nouvelle concertation publique.

Subséquentement, LMCU a entrepris la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communautaire au regard :

- *du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui prévoit notamment le développement commercial dédié à l'équipement de la maison sur le boulevard industriel de Tourcoing ;*
- *du besoin de s'affranchir des marges de recul de 75 mètres par rapport à la RD 649 ;*
- *de la réduction (faible) d'une zone A.*

S'ajoutent à ces trois points, la nécessité :

- *de créer un emplacement réservé d'infrastructure, en dehors du périmètre de ZAC, sur notre territoire communal en bordure d'A22, pour un accès complémentaire au site du Petit Menin ;*
- *de relocaliser au sein du périmètre de la ZAC, un emplacement réservé pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;*
- *de réduire les emplacements réservés relativement à la création de bassins de tamponnement (eaux pluviales).*

Ces deux procédures de modification de périmètre de ZAC et de révision simplifiée du PLU relativement au « Petit Menin » ont fait l'objet d'un dossier de concertation préalable (avec les habitants, les associations, les représentants agricoles...) du 19 mai au 2 juin 2008. Les registres correspondants ont pu faire l'objet de consignations, d'observations au cours de la période susvisée. Par ailleurs, en date du 21 mai dernier, s'est tenue une réunion publique en Mairie de Neuville en Ferrain.

Au terme de ces processus, il nous appartient :

- *de délibérer (avis) sur le bilan de la concertation et l'approbation du dossier de création de ZAC ;*

- *d'entreprendre un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) ;*

- *d'émettre un avis favorable sur l'engagement de l'enquête publique se rattachant à ce dossier*

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 24 juin 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Pour illustrer le début de ce propos, je reprends l'image projetée, qui n'est peut-être pas la dernière puisque le dossier évolue rapidement. Ce plan faisait partie du dossier d'enquête publique qui s'est déroulée du 19 mai au 2 juin.

Le Petit Menin, c'est une zone qui couvre avec Auchan près de 60 ha et la partie qui nous intéresse ce soir, dans le cadre de cette ZAC, représente une quarantaine d'hectares.

Que signifie ce mot magique : ZAC ?

C'est une procédure qui a été votée il y a un an, presque jour pour jour, puisque c'était le 29 juin 2007 en Communauté urbaine approuvant la création d'un dossier de ZAC, basé sur la création de 100.000 m² principalement dédiés au développement commercial et se répartissant de la façon suivante :

Un pôle de 60.000 m² dédiés à l'équipement de la maison et aux loisirs... l'appellation ZAC du Petit Menin n'est pas très vendeur et, aujourd'hui, il semble que « Promenade de Flandre » soit le nom retenu pour cet équipement qui fera à peu près 45.000 m² (ce qui est énorme) et sera dédié au monde de la maison et du loisir avec un souci d'innovation.

A ce jour, bon nombre d'enseignes françaises, étrangères notamment autrichiennes, espagnoles, italiennes se sont positionnées par rapport à cette Promenade de Flandre.

En plus, juste à côté, une jardinerie serait créée directement par le groupe Auchan. C'est un pôle que cette société souhaite aujourd'hui développer.

Sur le côté, on aurait la relocalisation d'enseignes existantes sur le site telles que Leroy Merlin et Décathlon.

Sur la partie sud, là où se trouve Leroy Merlin, ce sera un pôle d'activité (pas trop précis actuellement) relevant du même univers, à savoir : respect de la non-concurrence avec les autres projets métropolitains, notamment ceux des centres villes.

Dès que la Communauté urbaine a adopté cette ZAC, les premières inquiétudes ont porté sur les conditions d'accessibilité.

Vous le constatez tous aujourd'hui, il n'est pas facile notamment en fin de semaine ou certains soirs d'accéder à Auchan ou d'en sortir. Le premier dossier que la Communauté urbaine a traité, en relation avec Immochan, a été de lancer une étude d'accessibilité de la zone. Pour ce faire, ils ont fait appel à un cabinet spécialisé (ISIS) qui a réalisé l'étude en janvier 2008. Sans reprendre l'intégralité du contenu qui est assez complexe, je vais directement à la page 13 où l'on peut voir le résultat d'une enquête « origine – destination » sur la base d'une simulation et

on s'aperçoit que l'A 22 en provenance de Lille va alimenter la future zone par un flot total de circulation de 55 %, ce qui est quand même important.

En venant de la Route de Roncq, autrement dit de la Belgique, le flux représente 25 %.

En cumulant rien que ces deux provenances, nous en sommes à 80 % du trafic qui viendrait de l'A22 soit de Lille, soit de la Belgique.

Le reste se répartit de façon relativement modeste entre

le Boulevard d'Halluin.....	6 %
la rue de Roncq.....	2 %
La route de Roncq.....	25 %
La rue du Dronckaert.....	4 %
RD 91, boulevard d'Halluin.....	4 %
La rue du Dronckaert.....	5 %

Telle est la base du trafic qui a été évalué et qui a permis de déboucher sur un schéma de circulation, une organisation de circulation que vous pouvez visualiser à l'écran :

Par le tracé rouge, en étant sur l'A22 en venant de Lille, il est proposé de toujours sortir au même endroit (sortie 16) qui serait toutefois dédoublé : une partie aboutirait au point actuel et, sur sa droite, la route passerait sous la rampe pour accéder, en partie arrière, sur les parkings ouest de ce bâtiment de 45.000 m².

Toujours pour accéder au site, en venant de Belgique, on améliore le carrefour de la rue Schuman pour entrer, par une voie de dégagement à droite, à l'intérieur du site et rejoindre le parking est.

Pour ressortir de la zone, il est envisagé, pour retourner sur Lille (tracé bleu) de ressortir du parking, de revenir par le parking Auchan, passer sous l'autoroute au niveau de la rue Henri-Barbusse et de créer, au pied du talus de l'autoroute, une route pour rejoindre directement l'embranchement de l'A22.

De l'autre côté, sur les parkings est pour rejoindre la Belgique, nous passerions sous la voie rapide (pas d'intersection avec le carrefour actuel et donc pas de saturation) pour rejoindre plus aisément le territoire belge.

Sur le plan projeté, je reprends ce que j'ai dit tout à l'heure :

- on dédouble la sortie actuelle de l'autoroute, on passe sous la rampe d'accès pour arriver au parking ouest ;
- en venant de Belgique, une voie de tourne-à-droite et on accède au parking est ;
- Pour en repartir, on passe sous l'autoroute dans la rue Henri-Barbusse, au pied de l'autoroute en bas de Norauto, une voie est créée, un carrefour à feux et on rejoint l'embranchement vers l'A 22 ;
- De l'autre côté, parking est, pour la Belgique on passe sous la voie rapide (RD 649), une boucle et sans feux tricolores, on s'insère dans la circulation.

Voilà le schéma de circulation. C'est vite dit mais c'est quand même relativement complexe.

On observe que tout cela a des conséquences et ce sera le premier objet de la première enquête : on remarque que l'on déborde sur des zones et également de l'autre côté puisque, sur le territoire tourquennois, en élargissant et requalifiant la Route de Roncq, on intègre à l'intérieur en fait de l'ancien périmètre des terrains agricoles de zone A, et des terrains de zone UG. Or la réglementation en la matière est rigide, à savoir que dès que l'on déborde sur d'autres zonages, il faut se mettre au carré par rapport au PADD et au PLU.

C'est l'objet des deux enquêtes qui ont été menées de concert du 19 mai au 2 juin.

Il s'agit pour l'instant de simples enquêtes préalables.

On passera par une enquête sur le périmètre de ZAC. C'était l'une des premières enquêtes.

Sur la gauche, c'est le plan d'il y a un an. Sur la droite, c'est le plan remodelé... cherchez les erreurs ; il n'y a pas grand chose.

Aux endroits que je vous montre, on s'élargit sur les zones A, UG, UX (partie Auchan). Quant au problème du transformateur électrique qui m'avait échappé sur lequel M. ZAJDA m'a demandé ce qui se passait, aujourd'hui je suis en mesure d'apporter une réponse : comme on requalifiait le boulevard, il fallait l'inclure et changer également le périmètre mais nous ne voulions pas, à l'intérieur de cette zone, avoir un petit village romain genre Astérix ; c'est la raison pour laquelle il a été inclus.

L'objet de la première enquête était d'annoncer la révision du PADD et du PLU.

Pourquoi cette révision ?

Comme on touche à de la zone A, entre autres, la loi dit qu'il faut automatiquement modifier le PADD. Que la partie concernée soit de 1000 m² ou de 100.000 m², la procédure est la même.

2^{ème} élément – La Communauté urbaine souhaitait se mettre parfaitement au carré par rapport aux dispositions notamment du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable).

Vous savez que le PLU est divisé en 8 territoires avec un projet propre au territoire tourquennois et on parlait du Petit Menin comme étant une zone commerciale, point.

Le PADD indiquait également que, le long du boulevard industriel, on développerait des activités commerciales liées à la maison et au loisir ; les deux ne sont pas incompatibles. Néanmoins pour ne pas risquer à terme un recours éventuel et profitant de cette modification du PADD, on précise que sur la zone du Petit Menin il y aura des activités comme je viens de les décrire.

On continue toujours sur l'enquête qui sera menée en fin d'année ; je répète que nous sommes dans la concertation préalable.

Je vous montre ce que l'on appelle une marge de recul qui était assez contraignante, en application de la loi Barnier.

La loi Barnier, ce sont des dispositions qui étaient prises sur les grands itinéraires, là où passe une circulation étrangère à la métropole, pour imposer sur ces axes une certaine qualité architecturale. Et si elle n'était pas au rendez-vous, la meilleure façon de se protéger, c'était de mettre un recul qui était généralement de 75 m par rapport à la voie, ce qui est énorme puisque c'est un couloir de 150 m non constructible.

Aujourd'hui, la réponse apportée à l'étude de la zone permet de dire que nous irons vers du qualitatif et qu'à partir de là, nous nous affranchissons de cette loi Barnier.

Dans le cadre du PADD et de la révision simplifiée du PLU (procédure un peu plus souple), les 75 m de la loi Barnier seront supprimés.

En dernier lieu, il était proposé également une réserve (on est en dehors du périmètre mais on ne voulait pas passer l'autoroute) ; ce sera à découvrir à la prochaine révision. On a parlé d'une voie le long de la rue Barbusse, qui va longer l'autoroute, le long de Norauto pour rejoindre l'embranchement vers l'A22 ; une réserve sera donc inscrite.

Quelque chose qui bouge également : à l'intérieur de la zone, il y avait une réserve pour l'accueil des gens du voyage. Pour l'instant, on reste sur la possibilité de le mettre dans la zone où ce terrain sera positionné. On dit tout simplement que cette réserve n'est plus en lieu et place actuels mais sera positionnée ultérieurement.

Enfin, la ville de Roncq avait cette grande chance (je plaisante, Monsieur le Maire) de n'avoir que de simples bassins d'orage.

Tout à l'heure, je parlais d'une quarantaine d'hectares sur l'ensemble de la zone et, malheureusement pour nous, dans cet aménagement nous allons récupérer des ouvrages techniques que sont les bassins de tamponnement, dont la vocation est d'éviter les inondations. Toutefois, au lieu de les construire à l'horizontale ce qui consomme beaucoup de place, ils seront verticaux (puits) dont le coût est un peu plus élevé, avec des pompes pour pouvoir en sortir le contenu après orages. Leur avantage est d'impacter beaucoup moins sur le foncier par réduction de l'emprise foncière au sol, ce qui permet de développer encore davantage de programmes. Enfin, ce type d'équipement est certainement beaucoup plus esthétique que des grands bassins à ciel ouvert recouverts de papiers.

Quant au planning, nous étions dans l'enquête préalable et d'ici quelques mois il y aura révision simplifiée du PLU où on va reprendre tout ce que je viens de vous dire sous une autre procédure.

Début des travaux envisagé : fin 2009.

Ouverture de la zone commerciale, si l'on est optimiste : fin 2011 – début 2012.

A propos de cette enquête, il faut bien reconnaître qu'elle n'a pas passionné les foules. Sans doute nous a-t-on fait le reproche d'un manque de publicité mais je rappelle que cette publicité a été faite tout à fait réglementairement, non pas par la Ville, mais par la Communauté urbaine :

- enquête de 14 jours comme le prévoit la loi,
- réunion publique à Neuville en Ferrain le 21 mai
- mise à disposition de registres
- ce soir, confirmation par le Conseil municipal et ouverture d'un débat éventuel sur les informations que je viens de vous donner.

Je signale qu'une seule remarque a été portée tant sur le registre de Roncq que ceux de Tourcoing et Neuville : il s'agissait en fait d'une lettre anonyme, puisque non signée, et assez difficile à lire, se contredisant parfois. La question principale portait sur le fait de savoir s'il y avait compatibilité entre le Petit Menin et le projet commercial du centre de Tourcoing. Selon cette personne, il fallait sacrifier l'un des deux projets.

Voilà Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur PLOUVIER, Monsieur TELLIER et Monsieur ZAJDA, nous vous écoutons.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, on parle de ce projet depuis quelque temps déjà. Vous en aviez vous-même fait état l'année dernière. A l'époque, vous craigniez de ne récupérer que les inconvénients. Or, M. PETILLON vient d'expliquer que nous ne récupérerons pratiquement que le bassin de tamponnement.

A l'époque toujours, vous avez craint que l'esthétique des bâtiments ne soit pas soignée.

Je peux vous rassurer, Monsieur le Maire, puisque j'étais présent à la réunion du 21 mai, à titre individuel et non pas ès qualité puisque je n'étais pas mandaté pour ce faire. J'ai donc écouté toute la démonstration ; il est vrai que les bâtiments seront très beaux, très futuristes, avec des stationnements en silos.

C'est un beau projet mais il n'en reste pas moins, comme je le disais en préambule, que notre commune ne va récupérer que les inconvénients dont le bassin de tamponnement, ce qui est peut-être moins gênant puisque M. PETILLON a bien indiqué qu'il sera vertical.

Néanmoins, nous Action Ronquoise Citoyenne, nous craignons des grandes difficultés à venir quant au trafic et à la circulation.

M. PETILLON a présenté des chiffres selon lesquels 55 % du trafic seraient drainés par l'A22, 4 % par la rue Henri-Barbusse, 6 ou 7 % par la rue du Dronckaert... Or ce sont justement ces derniers pourcentages qui peuvent paraître minimes mais qui, néanmoins, peuvent provoquer une thrombose.

Monsieur le Maire, aux feux tricolores de la rue Henri-Barbusse et du boulevard d'Halluin, savez-vous de combien de temps les piétons disposent pour traverser, notamment les mamans avec des poussettes ?

J'ai fait des chronométrages : moins de 10 secondes !

Je crains que le peu de trafic supplémentaire intra muros, généré par l'activité économique dont il faut se réjouir parce qu'elle crée de l'emploi, de la valeur ajoutée au niveau de LMCU puisque la ville ne peut plus revendiquer des indemnités dans la mesure où il y a eu mise en place d'une

taxe professionnelle unique... je disais, Monsieur le Maire, qu'il faut véritablement soigner cette question du trafic.

En conclusion, il faut que la ville de Roncq s'étoffe mais non pas qu'elle s'étouffe.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

J'ai signalé que l'étude de circulation comportait une cinquantaine de pages et je vous ai fait grâce de 47 pages.

Effectivement, dans ce projet on améliore également les circulations aux carrefours existants, à savoir le carrefour du Boulevard d'Halluin qui sera amélioré dans son fonctionnement. A ce jour, il est vrai que sortir d'Auchan par ce boulevard relève du casse-tête chinois. Rue du Dronckaert, il y a un feu, on tourne à gauche ; les feux tricolores n'étant pas coordonnés, on doit faire un deuxième arrêt puis un troisième pour repartir par l'autoroute.

Par la route prévue dans le projet, qui se situera au pied de Norauto, l'accès sera plus facile.

Il en sera de même sur la rue Robert-Schuman aujourd'hui complètement saturée. Les gens qui seront à destination passeront sous la voie rapide, ce qui permettra de soulager également ce carrefour.

Mais vous avez raison ; on va pratiquement doubler la circulation. En outre, il est prévu que les gens qui viendront sur ce site y feront ce que l'on appelle des multi achats. On peut penser que, certes, ils iront à Auchan mais aussi flâner à la jardinerie ou au pôle commercial. Les gens resteront donc un peu plus longtemps sur place.

Les efforts sont faits effectivement pour 80 % de la circulation qui viendront tant de Lille que de la Belgique par l'A22.

Dans ce projet, au travers des schémas de circulation, ils ont évité des carrefours gérés par feux tricolores et c'est la raison pour laquelle ils passeront sous la rampe d'accès, sous la voie rapide qui relie le boulevard industriel au rond-point de Roncq. C'est cet ensemble d'aménagements qui fait des carrefours coûteux mais qui permet d'éviter des interruptions de trafic.

M. PLOUVIER –

Qu'est-il prévu à l'endroit que je spécifiais précédemment, au débouché du boulevard d'Halluin, la rue du Dronckaert où se trouve Picard ?

A mon avis, il y aura là un nœud gordien qui sera très difficile à trancher. Comme je le soulignais tout à l'heure, un taux de 6 ou 7 % peut paraître minime en augmentation de trafic, mais ce sont peut-être ces 6 ou 7 % qui feront que la situation peut devenir inextricable.

Y a-t-il un aménagement prévu, un rond-point ou autres ?

Il faut savoir qu'il y a aussi ce petit triangle, anciennement Turbo's Hoet, qui est prévu à la construction. On augmente et plus largement l'habitat à Roncq en sachant qu'on a quand même un plan de circulation qui date du 19^{ème} siècle !

Sans vouloir être un oiseau de mauvais augure ni un optimiste pathologique, je serai plutôt un réaliste concret.

M. LE MAIRE –

Ecoutez, Monsieur PLOUVIER ; je ne vais pas vous définir. Je vous dis simplement que l'on ne peut raisonner de cette manière : affirmer dans le même temps qu'il faut créer de l'emploi, que les structures économiques se régénèrent et penser qu'il n'y aura pas de contraintes. Le terme « zéro impact » n'est pas réaliste.

Comme l'a indiqué M. PETILLON, tout a été mis en œuvre justement pour minimiser cet impact et trouver les meilleures solutions pour les plans de circulation. Mais, par définition, l'économie c'est la science du mouvement ; on va donc créer du mouvement et, sur une zone de 60 ha, vous n'allez pas vous tourner les pouces. Et pour que cela marche, il faudra qu'énormément de public y vienne puisque l'objectif, c'est quand même de capter des populations distantes au moins de plusieurs heures, venant de Hollande ou de Belgique... il semble évident que ce public sera davantage exogène à notre commune de Roncq qu'endogène. Pour autant, les schémas un peu catastrophiques que vous décrivez, bien que cela puisse naturellement être amélioré, n'empêchent pas (je le constate tous les jours) la population des Chats-Huants de se rendre à Auchan, par exemple. Je n'ai donc pas l'impression que cela freine fortement les achats dans cet hypermarché.

On ne peut donc pas à la fois dire tout et son contraire. A un moment donné, il faut être un politique lucide, ce que nous essayons d'être : avoir un bon schéma de circulation, avoir les meilleurs partis pris d'organisation mais, quand même et c'est inscrit dans les documents d'urbanisme depuis des années, ce projet est débattu depuis des dizaines d'années –j'oserais le dire–

A ce jour, nous passons à une phase de concrétisation qui, de façon évidente, va générer du trafic.

Il est vrai que, pour la ville de Roncq, en termes d'occupation urbaine, nous n'en tirerons pas de bénéfique ; naturellement, j'aimerais que les communes voisines se penchent sur une espèce de solidarité par rapport à notre commune qui, en son temps, a accueilli le centre de valorisation énergétique à la périphérie d'Halluin et de Roncq, pour qu'il y ait des phénomènes compensatoires de solidarité... Mais dans ce domaine, comme vous, je suis peu optimiste.

En tous les cas, je pense que l'on ne peut pas aller contre le progrès et qu'il faut tenir des discours de réalisme, simplement en essayant de tirer le meilleur parti possible de cette « aubaine économique » que constitue Promenade de Flandre... aubaine économique parce qu'elle va créer de l'emploi, parce qu'elle va créer aux portes de la métropole, au nord, un pôle marchand important qui affirme sa vocation marchande et, en même temps, parce que vraiment la Commission, à laquelle je participe depuis huit ans, n'a eu de cesse que de tirer ce projet vers le haut.

Vous avez eu la gentillesse de saluer « l'exploit architectural » ; la copie est quand même signée VILLEMOTTE, qui est un des plus grands architectes internationaux. Cela prouve aussi que la Communauté urbaine a sollicité un des plus grands architectes pour se pencher sur cette copie qui est esthétiquement agréable.

On est donc dans un projet qui sera valorisant à la fois pour l'environnement, pour les futurs consommateurs et les communes voisines.

Mon souci étant que l'organisation du schéma actuel se déroule le mieux possible, qu'on en profite pour requalifier un certain nombre de voiries, qui ne datent pas du 19^{ème} siècle... loin s'en faut ! Elles ont été régulièrement adaptées mais commencent à dater.

N'oublions pas, puisque cela n'a pas été cité, l'importance des transports collectifs, notamment des bus à cadence rapide qui vont aussi converger vers Roncq. Nous allons donc bénéficier également du renforcement des transports collectifs plus rapides qu'auparavant, notamment via le Boulevard d'Halluin.

Il faut donc regarder cette copie avec toute la sérénité nécessaire mais aussi être confiant dans l'avenir tout en étant réaliste et lucide, sans être démagogue.

Vouloir dire aux gens qu'il n'y aura pas surcroît de contraintes serait faux ; il y aura forcément des impacts et s'il n'y en avait pas, cela signifierait d'emblée que le projet ne marcherait pas et ce n'est pas ce que nous souhaitons ; au contraire, nous souhaitons une clientèle plutôt exogène puisque nous serons sur un concept à haute valeur ajoutée, sachant que l'on ne fait

pas ce type d'achat pour la maison tous les jours alors que beaucoup de personnes âgées (c'est la culture Auchan de la ville de Roncq) vont tous les jours s'approvisionner à l'hypermarché.

Nous nous situons donc sur deux logiques différentes qui, pour ma part, ne sont pas antagonistes. Pour autant, je ne suis pas devin et je fais confiance aux techniciens qui se sont penchés sur la copie.

Monsieur TELLIER, vous souhaitez intervenir ?

M. TELLIER –

En effet, Monsieur le Maire, pour reprendre un point qui a été évoqué par M. PETILLON, à la fin de son exposé : l'enquête publique a eu lieu, intervention d'habitants, une lettre qui plus est anonyme... Je pense que c'est quand même un bilan accablant pour la concertation.

Aujourd'hui, il y a effectivement une réglementation forte en la matière, notamment sur les ZAC. Puisque nous sommes en fin d'année scolaire et si l'on faisait une interrogation écrite autour de cette table pour demander de résumer le projet, je ne suis pas sûr que les notes seraient très bonnes (et je m'y inclus bien sûr) parce que c'est un dossier très technique ; il faut la compétence de M. PETILLON pour présenter ce projet.

Il y a déconnexion totale entre ce projet et ceux qui y seront associés. En étant lucide, on peut imaginer qu'il y aura des difficultés qui ne doivent pas exonérer, pour autant, la « rentabilité » de ce projet.

Certes, la Communauté urbaine a son fonctionnement. Il nous semble toutefois possible d'améliorer la lisibilité de ce type de projet et, de ce point de vue, nous avons été très surpris d'apprendre par la presse locale qu'une réunion publique était prévue sur ce sujet. Je pense qu'en tant qu'élus municipaux nous aurions pu y être invités. Nous disposons d'outils performants et c'était l'occasion de nous envoyer juste un mail pour nous y convier.

D'autre part, on sait que l'enquête publique est un document extrêmement technique, comme le soulignait M. PETILLON. On sait aussi que la population n'a pas forcément grande appétence pour ce type de document.

Toutefois ne pourrait-on pas utiliser d'autres moyens, par exemple (vous me corrigerez si je me trompe) mettre l'enquête publique sur le site de la ville de Roncq ? Dans Roncq Infos express, il

ne me semble pas l'y avoir vue mais je peux me tromper. Ne pourrait-on pas la mettre en ligne ?

Je ne pense pas qu'il y ait d'obstacle juridique à la production d'un tel document. Je ne dis pas que, pour autant, cela va motiver les foules mais je pense que la ville de Roncq peut améliorer la communication dans ce domaine : sur un projet aussi important (désolé de me répéter) là aussi il y a un véritable déficit démocratique. C'est la technocratie qui prend le pas sur le politique.

M. LE MAIRE –

Oui et non... mais pas sur tous vos propos, Monsieur TELLIER.

Oui, on peut améliorer !

Non, quant à un déficit de démocratie !

Relisez les lettres de l'hôtel de ville, relisez les EnVies de Roncq, plusieurs ont porté sur ce dossier très précis. Et je vous le redis : je suis contre l'assistantat citoyen. Je suis pour l'accompagnement du citoyen mais c'est au citoyen de se documenter. Il faut arrêter quand même de faire cette démagogie participative à tour de bras ; les gens sont assez grands pour prendre leur destin en main et ce n'est pas quand les projets commencent à se lever, que l'on se réveille. Nous sommes des citoyens adultes et il faut accompagner la maturité de l'adulte.

Vous étiez informés comme tout le monde. Si vous aviez bien lu la presse qui a joué son rôle, elle a informé les gens d'une réunion publique. En outre, généralement, des convocations sont lancées.

Il y a donc un site communautaire. Pour autant et pour améliorer encore, nous allons créer un lien du site de la ville vers celui de la Communauté urbaine... On me souffle qu'il existe déjà. Il suffit donc d'y aller et j'oserais dire que la Communauté urbaine a un excellent petit opuscule où vous pouvez trouver toutes les informations utiles.

Que voulez-vous de plus !

Parfois, je m'interroge et me dis que la meilleure formule, c'était encore le tambour major dans la rue, pour crier : *Citoyens, citoyennes, venez sur la place publique écouter les informations !*

Ce n'est pas possible. La presse quotidienne fait son travail ; les institutions font leur travail. Que peut-on faire d'autre ?

Il faut aussi que le citoyen fasse son travail ; on ne peut le faire à sa place !

Par contre, il s'agit effectivement de dossiers très techniques –vous avez raison, Monsieur TELLIER– qui, dans leur technicité, échappent parfois aux citoyens. J'ose néanmoins espérer qu'autour de la table les gens ont quand même saisi l'importance de ce dossier sur lequel nous travaillons depuis des dizaines et dizaines d'années.

M. BOSSUT, particulièrement sur Neuville en Ferrain, le connaît par cœur.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je voudrais apporter une petite précision : il ne s'agissait pas, au travers de l'enquête, de demander l'avis des habitants sur l'opportunité d'aménager la zone du Petit Menin, cette concertation a déjà eu lieu. Il s'agissait bien d'un avis sur l'adaptation du périmètre et sur la modification du PADD, sur les points de détail comme les zonages extérieurs, la loi Barnier, etc.

Ce sont des enquêtes de concertation préalable, qui sont légères, qui ne durent que quinze jours d'ailleurs.

M. LE MAIRE –

C'est en effet important : il faut que les gens apprennent la respiration démocratique.

Le débat a eu lieu.

Attendez, Monsieur TELLIER. La démocratie, ce n'est pas une remise en cause permanente des débats qui ont déjà eu lieu. Ce n'est pas possible sinon à ne pas progresser.

Je répète que le débat a déjà eu lieu lorsqu'on a déjà voté un PLU et, en son temps, un POS qui réservait, sur cet emplacement, un certain nombre d'opérations. La révision, à un moment donné, permet de réajuster en fonction des projets sous l'égide notamment de la Communauté urbaine.

Il faut apprendre à répondre aux questions. C'est aussi un travail démocratique que d'inviter nos concitoyens à répondre et non pas à se lamenter, *Mon pauvre, tu n'es pas au courant, tu ne lis pas...* mais de leur dire au contraire : *Lis, renseigne-toi, informe-toi, ouvre les yeux et tente de répondre à la question posée !*

M. PETILLON a bien fait de remettre le débat dans la portée de la question qui était celle-là et non pas une autre. Je le répète une nouvelle fois : le débat a déjà eu lieu.

Monsieur ZAJDA, vous aviez la parole.

M. ZAJDA –

Pour revenir sur le lien Internet de la Communauté urbaine, il me semble que c'est pour aller directement sur les PLU alors que nous souhaitons avoir l'information sur les enquêtes publiques qui se déroulent par rapport à Roncq. S'il pouvait y avoir un simple onglet...

M. LE MAIRE –

On me dit que cet onglet existe.

Si vous le permettez, je vais suspendre la séance pour que l'information puisse m'être donnée.

.../...

Vous avez droit à une retransmission en live : M. HAMEAU sort son ordinateur et m'indique qu'il existe un onglet Syndicat intercommunal – Communauté urbaine qui a été installé à la naissance du site Internet.

M. ZAJDA –

Mais pas d'onglet sur les enquêtes publiques... on en demande toujours plus effectivement.

M. LE MAIRE –

Vous vous connectez puis vous cherchez les enquêtes publiques. On ne va quand même pas tout faire à votre place.

M. ZAJDA –

La recherche n'est pas toujours évidente ; il ne suffit pas de cliquer.

On ne passe pas notre vie sur le site.

M. LE MAIRE –

Madame MARIAGE, nous vous écoutons.

Mme MARIAGE –

Il faut améliorer la communication, certes, mais je vous mets au défi d'organiser une réunion publique sur ce thème à Roncq. Je crois que vous pourrez compter sur les doigts d'une main le nombre de participants.

M. ZAJDA –

Une idée pertinente en plus vaut mieux qu'aucune.

Justement sur ces problèmes de nuisance, concernant l'A22, on s'interroge. C'est déjà à saturation et comme on espère que les nouveaux commerces connaîtront une bonne activité, le trafic risque d'être encore plus saturé.

Autre question que nous nous posons : nous espérons que les bassins de rétention seront suffisants dans la mesure où deux rivières passent dans ce secteur. A mon avis, ils vont être recouverts avec risque d'inondation, ce qui va nuire au commerce.

M. LE MAIRE –

Nous ne sommes pas sur des zones inondables. Par ailleurs, ce ne sont pas des rivières mais des becques ; il ne faut pas confondre.

M. ZAJDA –

Mais le risque d'inondation existe quand même...

M. LE MAIRE –

Sans être géographe, la définition d'une rivière, ce n'est pas la sinuosité. Par ailleurs, ce sont des becques, ce qui n'est pas la même chose.

Quant au trafic, j'ose espérer qu'il augmentera ; c'est bien l'objectif recherché.

Sur l'autoroute, je n'ai pas l'impression que cela va changer, ce n'est pas la tendance actuelle.

Que faire ?

C'est tout le dilemme : on va capter la population éloignée, je ne vois pas par quel biais elle pourrait arriver chez nous, hormis mettre en place des navettes avec l'aéroport... mais franchement, je ne vois pas bien comment faire.

Je répète que l'on va favoriser les transports en commun pour la zone métropolitaine et l'endogène proche.

Pour l'exogène, je pense que le meilleur moyen reste encore la voiture, mais faut-il le rappeler, des voitures qui polluent moins qu'il y a 30 ans.

Monsieur PETILLON, vous avez la parole puisque vous avez envie d'intervenir.

M. PETILLON –

Concernant cette zone, vous évoquiez le choix de l'architecte VILLEMOTTE.

L'effort ne portera pas uniquement sur les bâtiments. Il est évident que c'est tout l'extérieur, les infrastructures routières, les carrefours, la signalétique qui seront complètement revus. Il n'est

pas question d'installer un complexe hyper neuf au milieu d'une infrastructure vieillissante. Tout sera revu dans le secteur. Mais à chaque heure son débat.

Aujourd'hui, évoquer un risque de saturation de l'autoroute ou autre problème... dans ce cas, il aurait fallu refuser l'inscription de zones constructibles, l'instruction de nos zones économiques dans ce secteur.

Il est toujours délicat, pratiquement au moment de passer à l'acte, de remettre en cause des faits essentiels du développement de notre secteur.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

M. ZAJDA –

Mais cela n'interdit pas de poser le problème.

M. LE MAIRE –

Effectivement, cela ne l'interdit pas (vous êtes un peu jeune) mais il faut respecter la respiration de la démocratie. Autrement dit, si on était pour la conservation totale en l'état, et pourquoi pas, c'était un parti pris, il aurait alors fallu arrêter les projets projetés.

Mais on ne peut, en même temps, être pourfendeur de l'emploi et rester assis sur sa chaise en attendant que les entreprises créent de l'emploi je ne sais où. Aujourd'hui, il faut s'étendre, il faut des zones d'activités commerciales. Que voulez-vous que je dise d'autre ?

Et le débat –je le répète– a déjà eu lieu ; il est clos. La validation démocratique a été faite et, aujourd'hui, nous discutons sur des questions réglementaires et extrêmement précises. On peut toujours parler, regretter sauf que ce n'est plus le temps ; nous sommes dans le temps de construire et d'aller de l'avant.

M. ZAJDA –

Si vous le permettez, je n'avais pas tout à fait terminé.

Juste pour revenir à notre petite discussion avec M. PETILLON sur la centrale électrique, je sais qu'on aime bien compliquer les choses. Or, dans ce cas, on les simplifie en voulant intégrer la centrale électrique dans une harmonie globale, ce qui m'étonne un peu quand même. Votre justification me paraît administrativement un peu trop simple.

M. PETILLON –

Cette centrale n'est effectivement pas très esthétique. Si à un moment donné dans l'étude, on s'aperçoit qu'il est possible de la dissimuler, on dit alors qu'une action peut être menée à l'intérieur de cet équipement public qui se trouve dans la zone, pour ne pas nous reprocher ultérieurement d'investir des fonds sur quelque chose qui n'était pas à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

L'explication est aussi simple que cela.

M. ZAJDA –

C'est un peu plus clair ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Abstentions « Roncq avec vous »

Nous en avons ainsi terminé. Je vous souhaite, à toutes et tous, de bonnes vacances. Nous nous retrouverons le 14 juillet dans le jardin de l'hôtel de ville pour un moment de convivialité républicaine. Passez de bons moments en famille. Merci à tous.

Levée de séance à 20h30

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vincent LEDOUX